



Journée d'Information Médecins-Relais

Mardi 20 juin 2023

10h00-16h30

Introduction et présentation de la journée – Enjeux, actualités et objectifs

Programme

	THÈMES
10h00-10h10	Introduction et présentation de la journée – enjeux, actualités et objectifs
10h10-11h00	Offre de services : quels enjeux, quelles réponses collectives ? Martial BRUN (<i>Présanse</i>)
11h00-11h15	<i>Questions et discussion</i>
11h15-11h35	Offre de services : communication vers les entreprises et leurs salariés Sandra VASSY(<i>Présanse</i>)
11h35-11h50	<i>Questions et discussion</i>
11h50-12h10	Point d'actualité juridique : jurisprudences aptitude Constance PASCRAU (<i>Présanse</i>)
12h10-12h25	<i>Questions et discussion</i>

Introduction et présentation de la journée – Enjeux, actualités et objectifs

Programme

Pause déjeuner (déjeuner libre) 12h25-14h00

Introduction et présentation de la journée – Enjeux, actualités et objectifs

Programme

	THÈMES
14h00-15h00	Offre de services : ressources humaines et besoin en compétences <ul style="list-style-type: none">▪ Présentation des chiffres clés de la profession Ghislaine BOURDEL (<i>Présanse</i>)▪ La formation et le développement des compétences Marie-Hélène BAILLY (<i>Afométra</i>)▪ Apport des Fiches Médico-Professionnelles et export dans les logiciels métiers Corinne LETHEUX (<i>Présanse</i>)
15h00-15h15	<i>Questions et discussion</i>
15h15-15h35	Offre de services et certification : questions Martial BRUN (<i>Présanse</i>)
15h35-16h10	Partage de pratiques : travaux des groupes de travail de Présanse Martial BRUN (<i>Présanse</i>), Corinne LETHEUX (<i>Présanse</i>)
16h10-16h25	<i>Questions et discussion</i>
16h25-16h30	Clôture de la journée

**Offre de services :
Quels enjeux, quelles réponses collectives ?**

**La définition d'une offre de services
point clé de la réforme du 2 août 2021**

La présentation qu'en fait la Direction Générale du Travail

**Intervention de Madame Amel Hafid
Sous-directrice des conditions de travail
et de la santé au travail
RST Présanse 2023**

Réforme du 2 août 2021

RENCONTRES
SANTÉ-TRAVAIL

**La prévention
en actions**

23 MARS 2023

[Musique]

**AGIR
ENSEMBLE
POUR LA
PRÉVENTION
DANS
L'ENTREPRISE**

RÉSEAU
présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

<https://www.youtube.com/watch?v=iG1t-CeiKVs>

Réforme du 2 août 2021

**Le principe de prévention
est placé au cœur des missions**

des Services de Prévention et de Santé
au Travail Interentreprises.

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL



Prévention

**Une approche globale
de la santé des travailleurs**

y compris en situation de handicap,
dans une vision décloisonnée de la santé
au travail et de la santé publique.

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Cabinet
médical



Prévention
et Santé
au travail



9

**Une offre désormais
ouverte aux indépendants**

Les équipes pluridisciplinaires jouent un rôle clé
pour les employeurs, les salariés et désormais les indépendants.

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

• Salariés



• Employeurs



+ Indépendants



Réforme du 2 août 2021

Une offre socle de services pour tous

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL



Suivi individuel
de l'état de santé



Prévention des risques
professionnels



Prévention de la désinsertion
professionnelle

Une certification des Services de Prévention et de Santé au Travail sécurise ces évolutions

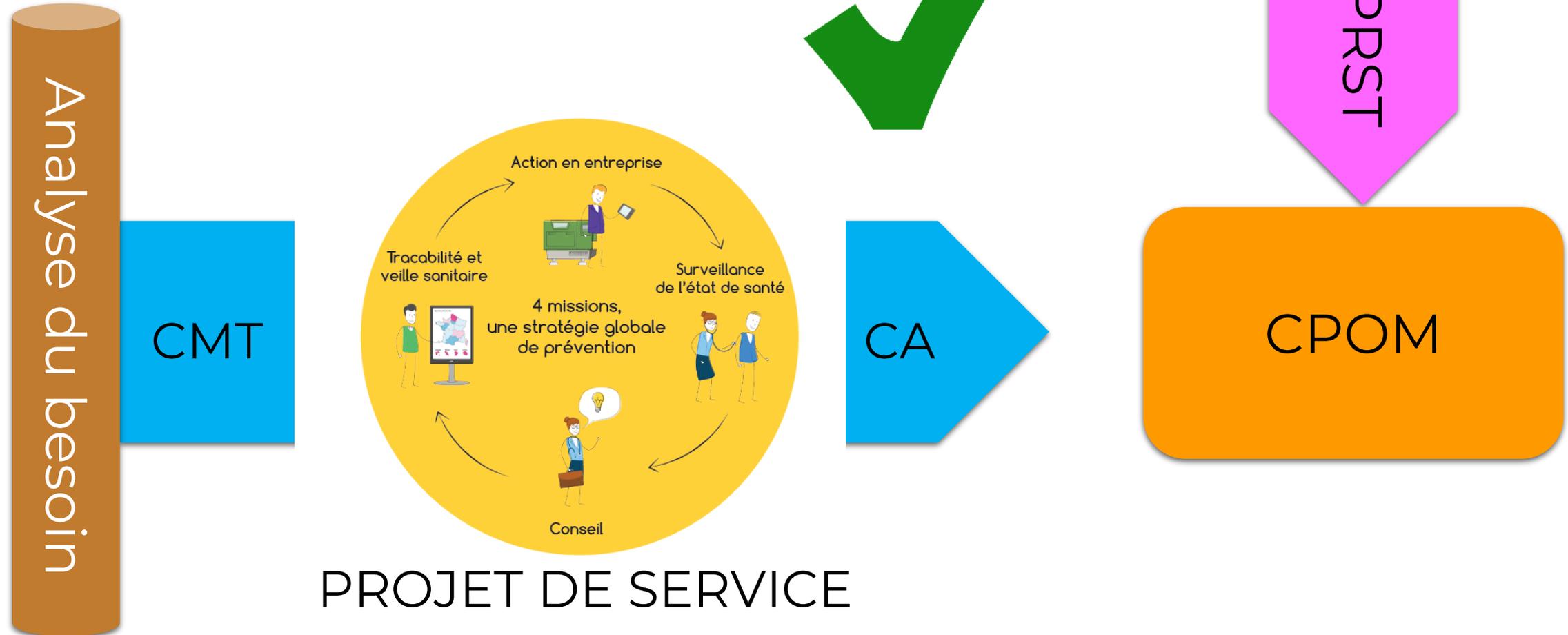
présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL



 **Organisme
indépendant**

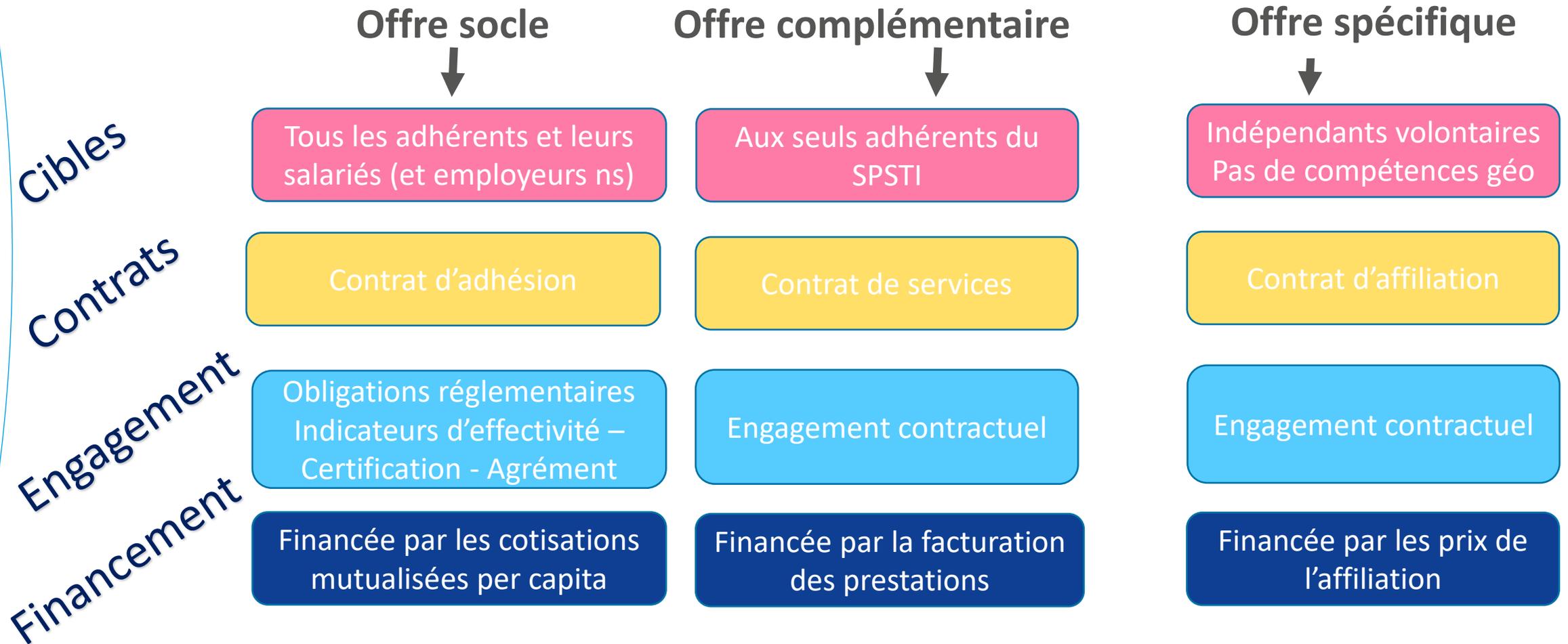
Loi du 2 août 2021 et ses décrets d'application – Enjeux opérationnels

La régulation du dispositif

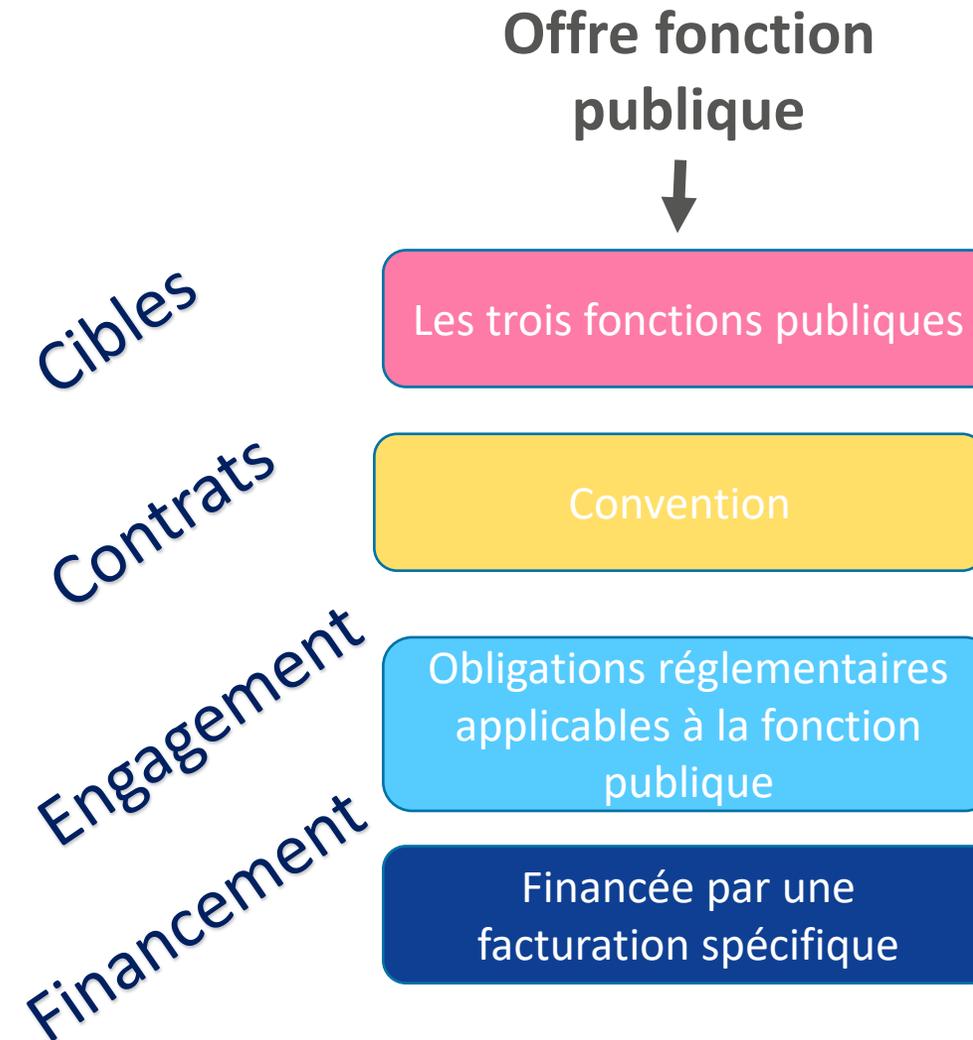


Décryptage des offres de service

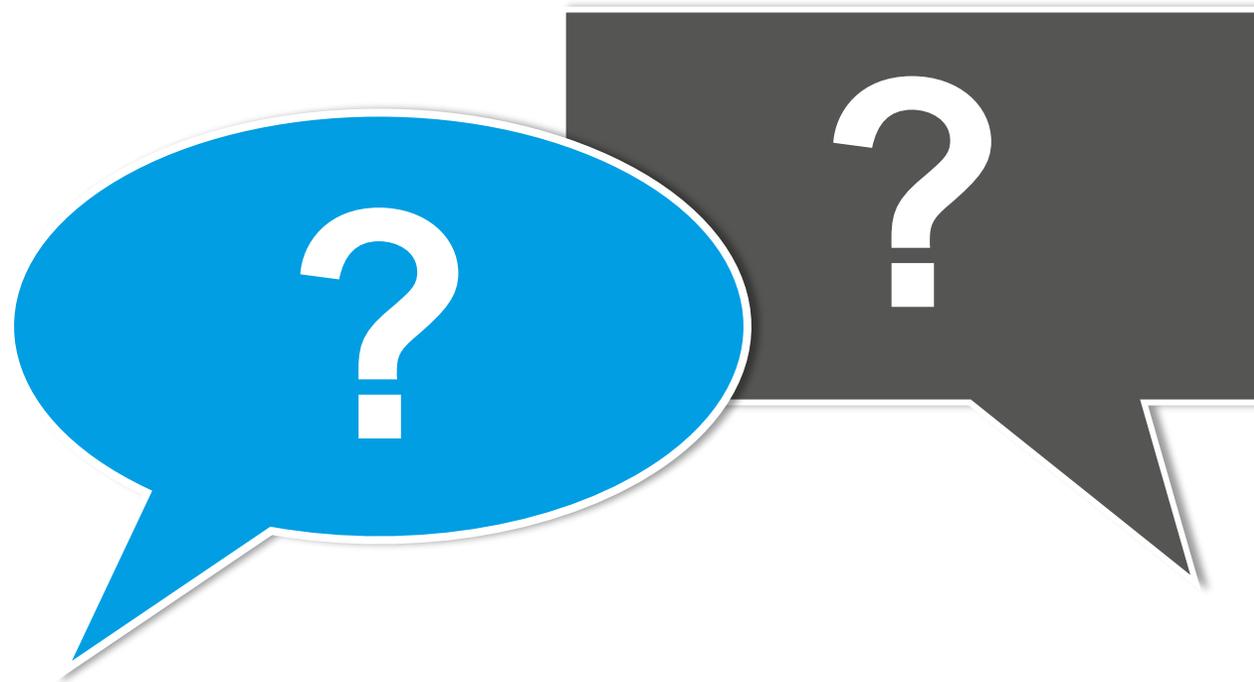
Trois offres dans le respect des missions du L.4622-2 à distinguer



Un dernier cas de mobilisation potentielle des moyens du SPSTI



Questions et discussion



**Offre de services :
Communication vers
les entreprises et leurs salariés**

**Communiquer de manière
cohérente face à la complexité**

4,3,2,1...

4 missions

L4622-2



3 volets de l'offre

- Article L.4622-9-1 du code du travail : fournir un ensemble socle de services qui doit couvrir l'intégralité des missions, dont la liste et les modalités sont définies par le CNPST et « *approuvée par voie réglementaire* ».
- Décret n° 2022-653 du 25 avril 2022 relatif à l'approbation de la liste et des modalités de l'ensemble socle de services des services de prévention et de santé au travail interentreprises



**PRÉVENIR
LES RISQUES
PROFESSIONNELS**



**ASSURER LE SUIVI
INDIVIDUEL DE L'ÉTAT
DE SANTÉ**



**PRÉVENIR
LA DÉSINSERTION
PROFESSIONNELLE**

2 types d'actions

Etudes et conseils

- ▲ Création et mise à jour de la fiche d'entreprise
- ▲ Aide à l'élaboration du DUERP
- ▲ Réalisation d'études métrologiques
- ▲ Risque chimique : analyse des Fiches de Données de Sécurité (FDS)
- ▲ Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels
- ▲ Étude et conseil pour l'aménagement du poste de travail
- ▲ Accompagnement dans la prévention des risques psycho-sociaux
- ▲ Accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle 
- ▲ Intervention suite à un événement grave
- ▲ Participation aux réunions de CSE/CSSCT relevant des sujets santé, sécurité et conditions de travail

Suivi de l'état de santé

- ▲ La visite d'embauche : VIP ou examen médical d'aptitude
- ▲ Suivi périodique de l'état de santé du travailleur
- ▲ La visite à la demande
- ▲ La visite de reprise après un arrêt de travail 
- ▲ Rendez-vous de liaison pendant l'arrêt de travail 
- ▲ La visite de pré-reprise pendant l'arrêt de travail 
- ▲ La visite de mi-carrière 
- ▲ Suivi post-exposition : la visite de fin de carrière
- ▲ Participation aux campagnes de vaccination

1 objectif

LA PRÉVENTION

Fiches offre

logo SPSTI à intégrer ici

La visite à la demande
Inclus dans l'offre sociale

Offrir
une possibilité permanente de rencontre avec un professionnel de santé au travail en complément du suivi de l'état de santé périodique.

Anticiper et prévenir en charge
de manière précoce, les difficultés rencontrées par le travailleur, en lien avec sa santé.

La visite à la demande, comment ça se passe ?
Une visite à la demande du médecin de l'employeur ou du médecin du travail indépendamment des examens d'aptitude à l'embauche et périodiques ainsi que des visites d'information et de prévention, le travailleur bénéficie, à sa demande ou à celle de l'employeur, d'un examen par le médecin du travail ou par un autre professionnel de santé

Quels motifs peuvent donner lieu à une visite à la demande ?
Le travailleur peut évaluer tout problème (physique ou psychologique) qui serait en relation avec son travail ou qui pourrait nuire à sa santé. Cette démarche de prévention est personnalisée. La

de l'équipe pluridisciplinaire. Le médecin du travail organise également des visites médicales pour tout le personnel. À l'issue de la visite, le médecin du travail rapproche de l'employeur les mesures à mettre en place, les aménagements au poste de travail, les aménagements au poste de travail, les aménagements au poste de travail, les aménagements au poste de travail.

logo SPSTI à intégrer ici

Actions de sensibilisation à la prévention des risques professionnels
Inclus dans l'offre sociale

Des actions de sensibilisation des risques professionnels, pour...

Sensibiliser
aux enjeux de la prévention des risques au travail.

Encourager
les professionnels à adopter des démarches de prévention des risques.

Aborder
des thèmes et de leur suivi individuel.

Qui est concerné par ces actions de sensibilisation collective ?
Ces actions ciblent tous les professionnels, employeurs comme salariés.

Les ateliers de prévention des risques professionnels comment ça se passe ?
Des thématiques aux problématiques rencontrées en entreprise. Prévention des troubles musculo-squelettiques, risques psycho-sociaux, chimique, du bruit, encore la réalisation d'Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels, ... qui peuvent être traités dans le cadre de ces séances. Les données objectives concrètes. Les professionnels du Service de Prévention et de Santé au Travail abordent les solutions de

logo SPSTI à intégrer ici

La création et la mise à jour de la fiche d'entreprise
Inclus dans l'offre sociale

La fiche d'entreprise, pour quoi ?
L'employeur à identifier et évaluer les risques au sein de son entreprise en tenant compte de l'état de santé des travailleurs constaté au cours de leur suivi individuel.

Aider
L'employeur à identifier et évaluer les risques au sein de son entreprise en tenant compte de l'état de santé des travailleurs constaté au cours de leur suivi individuel.

La fiche d'entreprise, c'est quoi ?
La fiche d'entreprise est un document réglementaire, dont toute entreprise doit obligatoirement disposer, dès l'embauche d'un salarié, quelle que soit sa taille. La fiche d'entreprise rapporte des renseignements d'ordre général sur l'entreprise, et établit une appréciation des facteurs de risques professionnels ainsi que le nombre de salariés qui y sont exposés, des informations sur les accidents et maladies professionnels survenus dans l'entreprise et les mesures de prévention collectives et individuelles mises en place, ainsi que toute autre action tendant à la réduction des risques. Elle contient aussi des recommandations pour améliorer les conditions de travail, formulées par le SPSTI.

La réalisation de la fiche d'entreprise comment se passe ?
Un document est à jour par le SPSTI. La fiche d'entreprise est remplie par l'équipe du SPSTI, dans l'année de l'adhésion de l'entreprise. Ce document de pré-d'informations et d'observations fait l'objet de visites des lieux de travail du diagnostic de l'état de santé des travailleurs issu de la réalisation par le Service Une mise à jour de ce document est à intervenir :
notamment en cas de modification des processus de fabrication, ou des préparations chimiques.

Pour plus d'informations sur la création et la mise à jour de la fiche d'entreprise, contactez votre Service de Prévention et de Santé.

logo SPSTI à intégrer ici

Participation aux campagnes de vaccination
Inclus dans l'offre sociale

Participer aux campagnes de vaccination
Inclus dans l'offre sociale

Préserver
la santé des travailleurs.

Participer
à des actions de santé publique.

Qui est concerné par les campagnes de vaccination ?
Les publics cibles de la campagne sont généralement définis selon des critères d'âge, de sexe, de profil de santé ou de probabilité d'exposition à certains virus ou bactéries.

La participation aux campagnes de vaccination comment ça se passe ?
Des actions inscrites dans le cadre de campagnes nationales. Les SPSTI peuvent participer à des campagnes de vaccination en fonction d'une expertise professionnelle ; il peut s'agir d'une campagne de vaccination dans le cadre d'une action de santé publique au sein de la population.

logo SPSTI à intégrer ici

Participation aux réunions de CSE/CSST* relevant des sujets santé, sécurité et conditions de travail
Inclus dans l'offre sociale

Faire participer le SPSTI aux réunions de CSE/CSST pour quoi faire ?**

Informier et conseiller
les représentants des travailleurs notamment dans le cadre des réunions de CSE/CSST** sur les questions touchant aux conditions de travail et aux actions de prévention en matière de santé et de sécurité.

Promouvoir
la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise.

Rendre compte
de la situation générale de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise, dans le respect du secret médical.

Qui est concerné par la participation aux réunions de CSE/CSST* ?
Toutes les entreprises ayant un CSE* (y compris celles dont l'effectif est compris entre 11 et 50 salariés) ou une CSST**.

La participation du SPSTI aux réunions de CSE/CSST* relevant des sujets santé, sécurité et conditions de travail, comment ça se passe ?
Qui participe aux réunions de CSE/CSST* traitant des sujets santé, sécurité et conditions de travail ?
Le président ou son représentant, le cas échéant, assisté de collaborateurs,
Les membres titulaires du CSE*,
Le médecin du travail, ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire,
L'inspecteur du travail,
L'agent des services de prévention des organismes de sécurité sociale.
L'employeur doit obligatoirement informer annuellement les participants du calendrier prévu pour ces réunions, et leur confirmer par écrit au moins 15 jours à l'avance la tenue de ces réunions. L'ordre du jour doit être communiqué aux participants en amont.

À quelle fréquence se tiennent ces réunions ?
Dans les entreprises de plus de 50 salariés, au moins 4 réunions par an (dont au moins une tenue de ces réunions. L'ordre du jour doit être communiqué aux participants en amont.

Focus : la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSST*)
Cette commission est mise en place, de manière obligatoire, dans les entreprises d'au moins 50 salariés, ainsi que dans certains cas spécifiques (notamment pour les installations nucléaires, sites SEVESO, etc.). La CSST* se voit confier par le CSE* tout ou partie des attributions du CSE* relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, à l'exception du recours à l'expertise. Dans ce cas, le médecin du travail, ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire, assiste aux réunions de la CSST*.

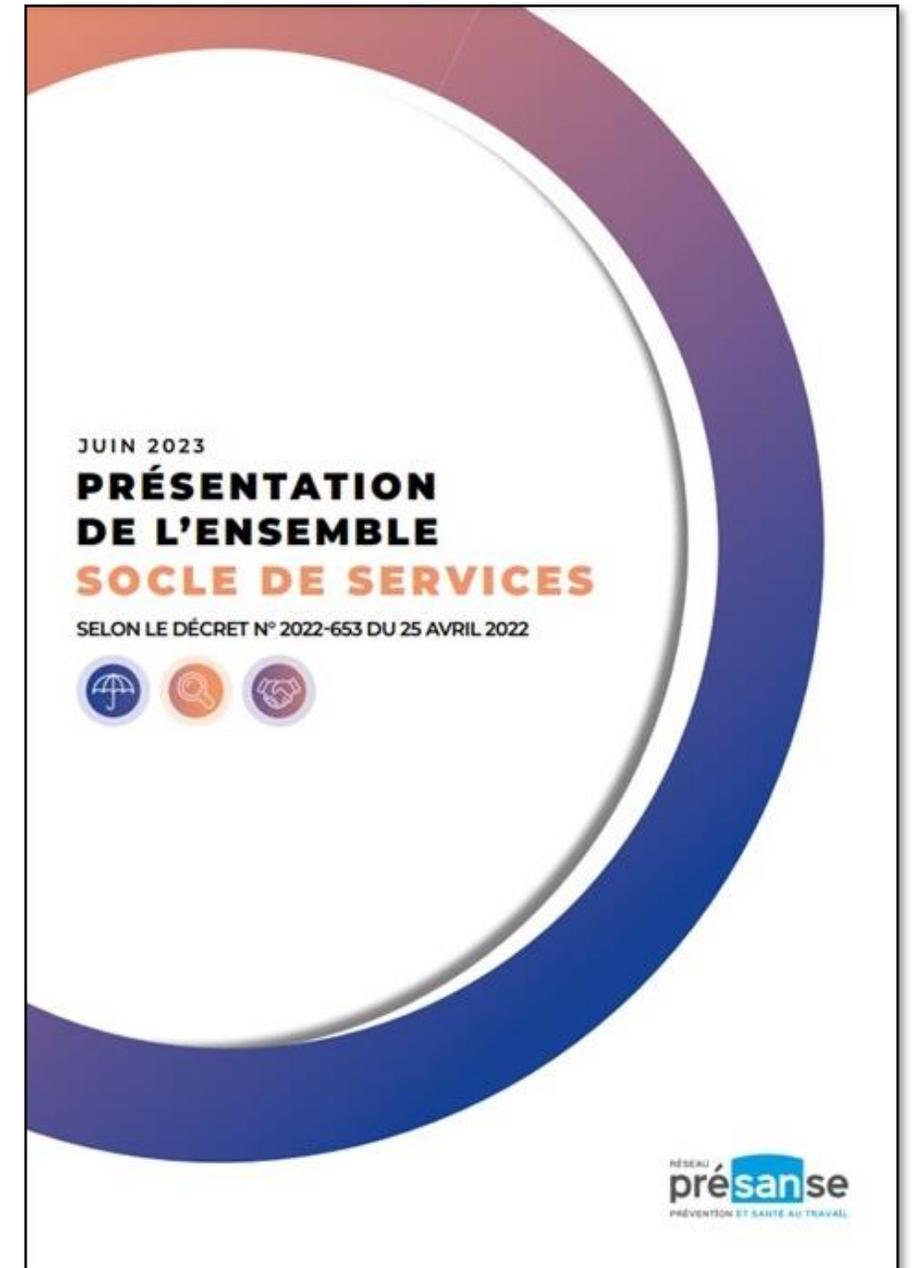
Pour plus d'informations sur la participation aux réunions de CSE/CSST* relevant des sujets santé, sécurité et conditions de travail, contactez votre Service de Prévention et de Santé au Travail Intereprises.

Zone contact personnalisable

Fiches offre

brochure offre socle regroupant les 19 fiches émises depuis la réforme sur les différents services de l'offre socle en un seul document.

<https://www.presanse.fr/ressources-sant%C3%A9-travail/parution-de-la-brochure-offre-socle-les-19-fiches-reunies-dans-un-meme-document/>



3 volets de l'offre pour 1 seul objectif...



ENSEMBLE,
NOUS
AGISSONS
POUR

**LA
SANTÉ
AU
TRAVAIL**



C'EST
ASSURER
**LA PRÉVENTION
DES RISQUES
PROFESSIONNELS**

Les 18 000 professionnels des services de prévention et de santé au travail proposent un ensemble socle de services dédiés aux employeurs, salariés et travailleurs indépendants, dans toutes les étapes de leur vie professionnelle.

Cette offre comprend :

-  LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ
-  LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
-  LA PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

Plus d'informations sur

presanse.fr

RÉSEAU
présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL



ENSEMBLE,
NOUS
AGISSONS
POUR

**LA
SANTÉ
AU
TRAVAIL**



C'EST
ASSURER
**LE SUIVI INDIVIDUEL
DE L'ÉTAT DE SANTÉ
DE CHAQUE
TRAVAILLEUR**

Les 18 000 professionnels des services de prévention et de santé au travail proposent un ensemble socle de services dédiés aux employeurs, salariés et travailleurs indépendants, dans toutes les étapes de leur vie professionnelle.

Cette offre comprend :

-  LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ
-  LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
-  LA PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

Plus d'informations sur

presanse.fr

RÉSEAU
présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL



ENSEMBLE,
NOUS
AGISSONS
POUR

**LA
SANTÉ
AU
TRAVAIL**



C'EST
ASSURER
**LA PRÉVENTION
DE LA DÉINSERTION
PROFESSIONNELLE**

Les 18 000 professionnels des services de prévention et de santé au travail proposent un ensemble socle de services dédiés aux employeurs, salariés et travailleurs indépendants, dans toutes les étapes de leur vie professionnelle.

Cette offre comprend :

-  LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ
-  LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
-  LA PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

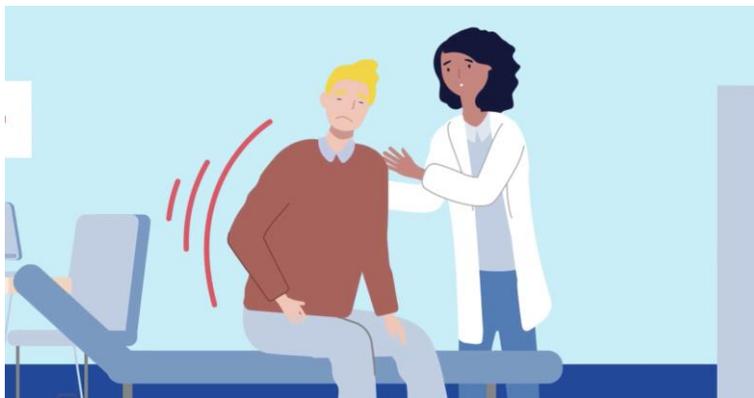
Plus d'informations sur

presanse.fr

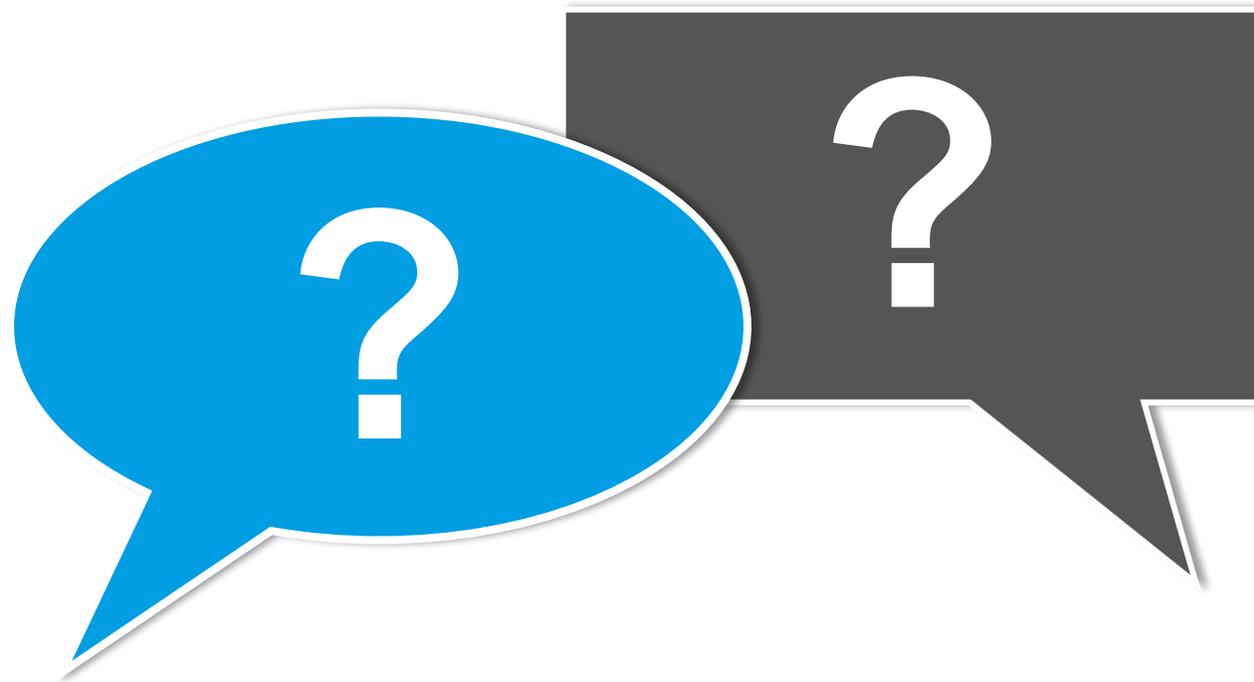
RÉSEAU
présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Motion design

Les missions des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises



Questions et discussion



Jurisprudences et actualités

La jurisprudence

- Le mot "jurisprudence" désignait autrefois la science du Droit
- Définition: c'est l'ensemble des arrêts et des jugements qu'ont rendu les Cours et les Tribunaux pour la solution d'une situation juridique donnée
- La jurisprudence précise ,interprète et adapte les textes
- Elle peut dégager de nouvelles règles à partir de principes existants
- Elle est créatrice de droit

Quelle est la différence entre la loi et la jurisprudence ?

- Alors que la loi représente cet ensemble de règles rigides et fixes émanant des autorités compétentes
- la jurisprudence est quant à elle définie comme une théorie légale ou une philosophie du droit, un ensemble de règles qui contrairement à la loi n'est pas immuable

Où trouver la jurisprudence ?

L'accès unique aux arrêts de la Cour de cassation, du Conseil constitutionnel et du Conseil d'Etat est Légifrance

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Jurisprudences et actualités - Santé au travail

- Décision du Conseil d'Etat du 28 avril 2023 sur le contrôle de la légalité du décret relatif aux délégations de missions par les médecins du travail, aux infirmiers en santé au travail et à la télésanté au travail

Le décret ne comprend pas de dispositions contraires à la loi.

Les visites de reprise, de pré-reprise et de mi-carrière peuvent être réalisées par l'infirmier de santé au travail sur protocole.

- Seul l'avis d'inaptitude détermine le motif de la rupture du contrat de travail, peu important que l'employeur ait déjà engagé une procédure de licenciement pour une autre cause

Cass. soc., 8 fév. 2023, n° 21-16.258

- Lorsque l'avis retient que tout maintien du salarié dans son emploi serait gravement préjudiciable à sa santé ou que son état de santé fait obstacle à tout reclassement, l'employeur est dispensé de cette obligation

Cass. soc., 8 fév. 2023, n° 21-19.232

Jurisprudences - Santé au travail

- **Le télétravail préconisé par le médecin du travail s'impose à l'employeur même si le télétravail n'est pas organisé dans un cadre collectif au sein de son entreprise**

Cass. soc., 29 mars 2023, n° 21-15.472

Le médecin du travail peut proposer des mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail ou des aménagements du temps de travail, si elles sont justifiées par des éléments relatifs à l'âge ou à l'état de santé du travailleur.

Ainsi, le médecin du travail peut proposer par écrit et après échange avec le salarié et l'employeur, de mettre en place le télétravail pour un travailleur dont l'état de santé le nécessiterait.

La [recommandation HAS de février 2019](#) sur la santé et le maintien en emploi souligne en effet que le télétravail est l'une des mesures mobilisables dans le cadre d'un plan de maintien en emploi ou de retour au travail.

Mais, juridiquement, [la mise en place du télétravail relève bien du pouvoir de direction](#) de l'employeur qui peut le mettre en place dans le cadre d'une charte, d'un accord d'entreprise ou par avenant au contrat de travail.

Ainsi, lorsque le médecin du travail préconise la mise en place du télétravail dans le cadre d'un aménagement de poste et que ce dispositif n'est pas mis en place collectivement dans l'entreprise, il est légitime de s'interroger la portée de cette préconisation.

Lorsque le médecin du travail préconise, pour le salarié déclaré inapte, un poste en télétravail compatible avec ses fonctions, [il appartient à l'employeur de proposer ce poste même si le télétravail n'a pas été mis en place dans l'entreprise.](#)

Jurisprudences – Santé au travail

■ Déclaration d'inaptitude à l'issue d'une visite à la demande réalisée pendant la suspension du contrat de travail

Cass., soc. 23 mai 2023, n° 22-10.517

Si la Cour de cassation avait déjà admis que l'inaptitude pouvait être constatée à l'occasion de tout examen médical réalisé par le médecin du travail au cours de l'exécution du contrat de travail, elle précise pour la première fois, dans un arrêt du 24 mai, **qu'un avis d'inaptitude peut également être rendu pendant une période de suspension du contrat de travail, à l'occasion d'une visite sollicitée par le salarié anticipant un risque d'inaptitude.**

- *Arrêt publié au bulletin mais position de prudence*
- *Le salarié considère qu'il y a un risque d'inaptitude*
- *La procédure d'inaptitude a été respectée*

Jurisprudences - Santé au travail

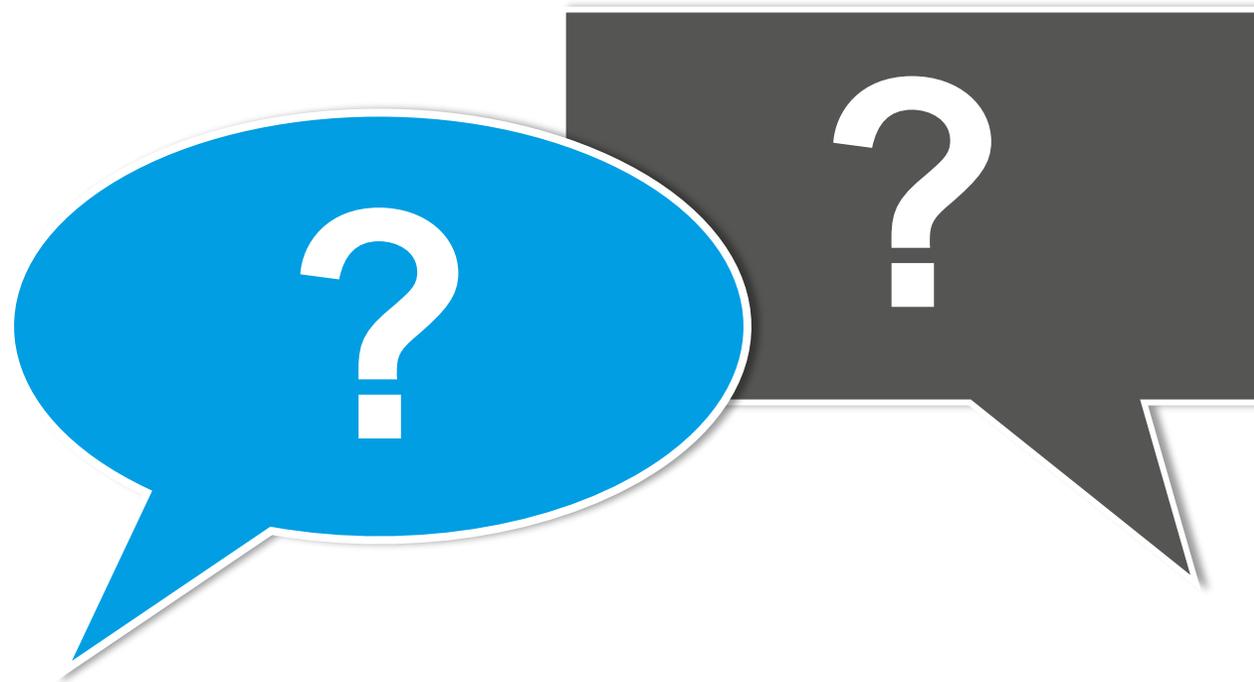
- **Inaptitude : Contestation des avis du médecin du travail et absence d'étude de poste et d'étude des conditions de travail**

Cass. soc., 7 déc. 2022, n° 21-17.927

L'absence d'étude de poste et des conditions de travail en cas d'inaptitude résultant d'une dégradation des relations entre les parties pendant l'arrêt de travail du travailleur et des conséquences psychiques qui en sont résultées ne constituait pas, en l'espèce, une irrégularité.

L'absence d'études récentes était ici sans influence sur les conclusions du médecin du travail qui concernaient une période postérieure à l'arrêt de travail.

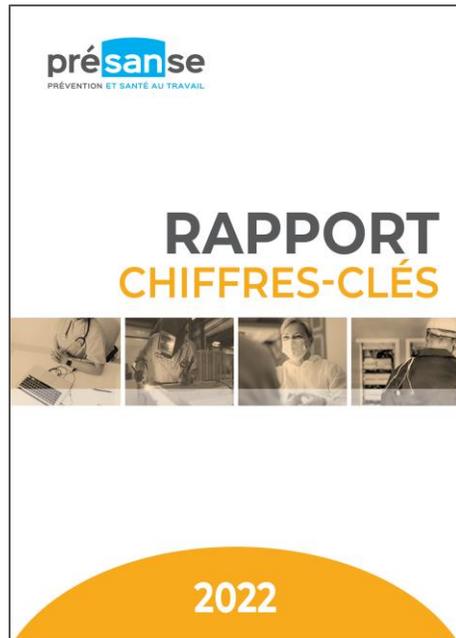
Questions et discussion



Reprise des travaux à 14h00

Offre de services : Ressources humaines et besoin de compétences

Présentation des chiffres clés de la profession



- CHIFFRES CLES
- 2021-2022

PRESENTATION ET METHODOLOGIE

Périmètre

197 SPSTI (hors spécialistes du BTP) dans la base d'enquête au 1er janvier 2022 (pour 203 en 2021)

Représentativité

Rapport Chiffres Clés : 153 répondants

Représentativité en nombre de SSTI : 78 %

Représentativité en nombre de salariés suivis : 89 %

Administration

Questionnaires administrés de mars à juin 2022, sur une plateforme internet

ETAT DES LIEUX



2021

16 millions de salariés suivis

21 % dans des établissements de moins de 10 salariés



2021

Dans 1,4 million d'établissements

77 % d'établissements de moins de 10 salariés

197 SPSTI

(hors SSTI dédiés au BTP)

01/01/2022



2022

12 700 Points de consultations

- 1 400 centres fixes
- 6 500 centres annexes ou d'entreprise
- 4 800 points de stationnement d'unités mobiles



01/01/2022

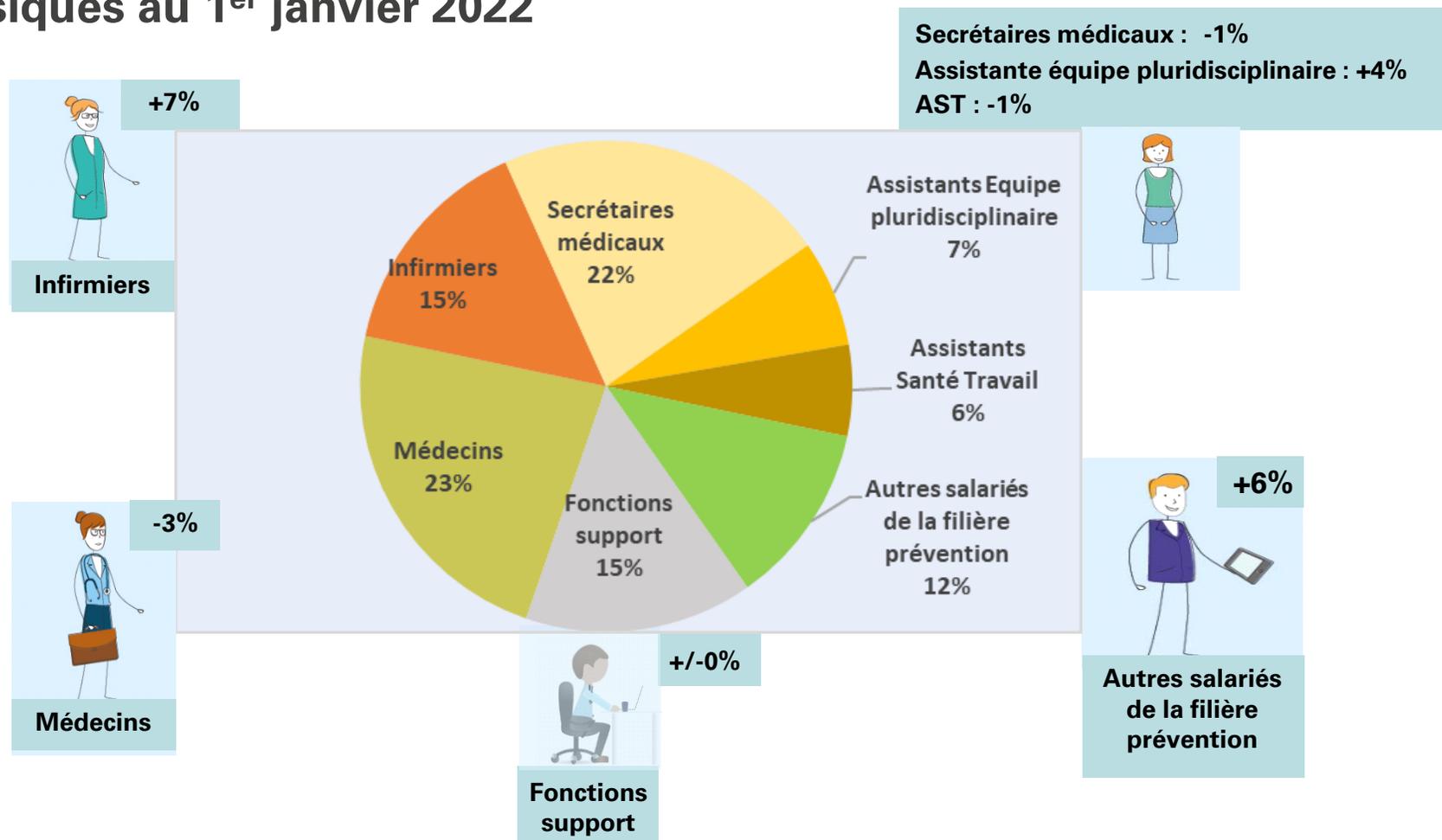
17 768 Collaborateurs pour 16 308 ETP

3 478 médecins
2 509 infirmiers
5 809 ASST
1 920 IPRP
2 592 supports

ETAT DES LIEUX

17 768 personnes physiques au 1^{er} janvier 2022

+ 1 % vs 2021



ETAT DES LIEUX

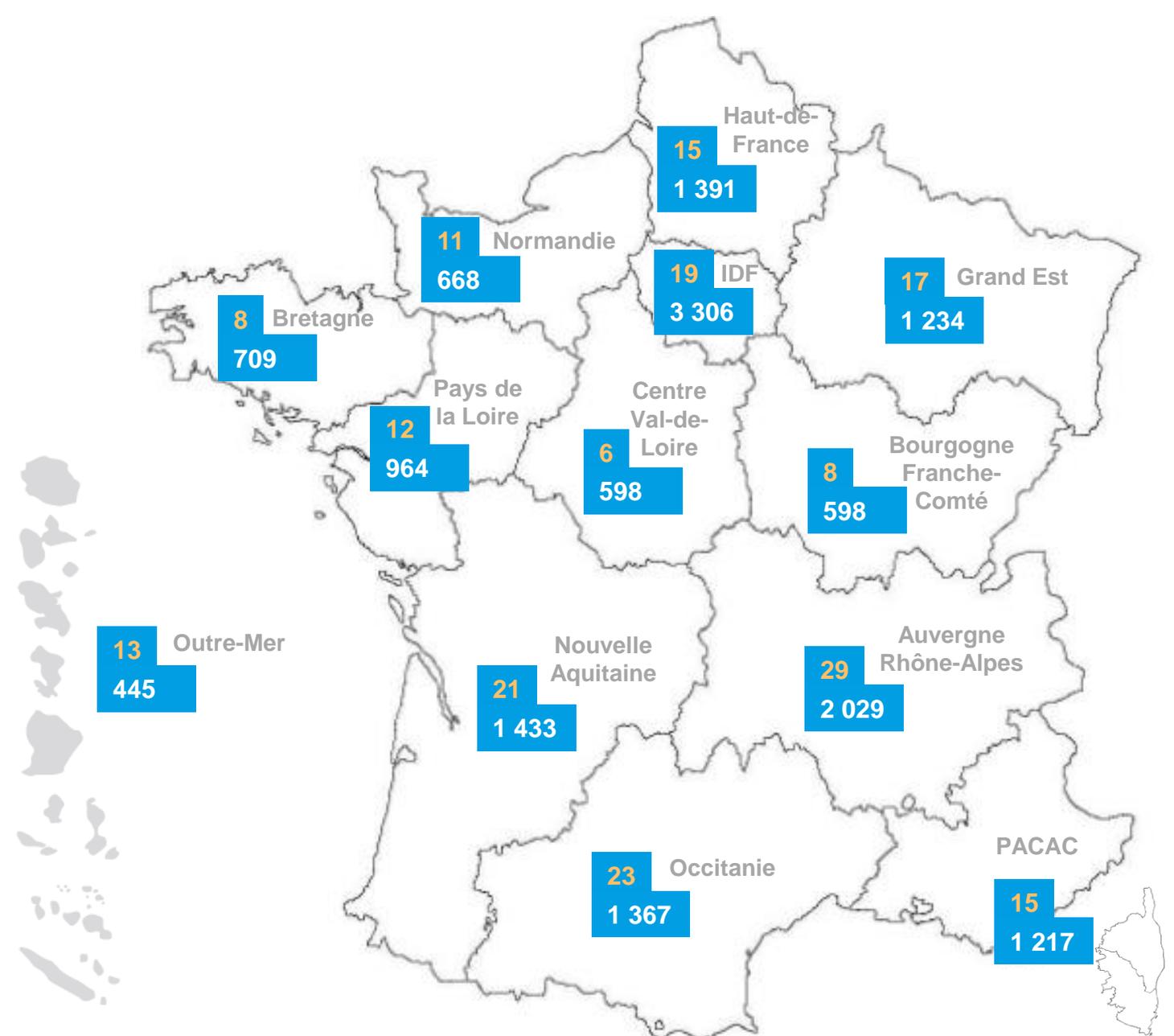
81 000 salariés suivis en moyenne par SSTI en 2021

34 200 en Outre-Mer

174 000 en IDF

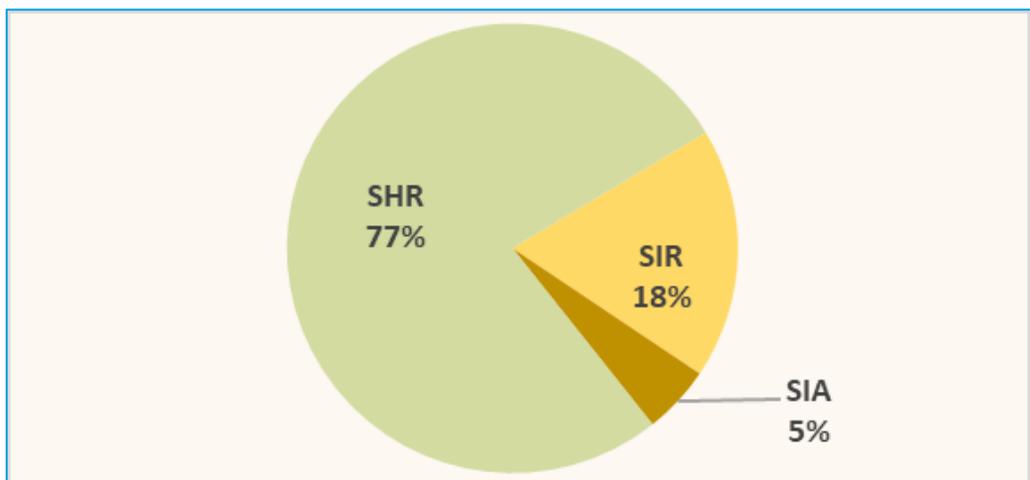
Nombre de SPSTI (hors spécialistes BTP)

Nombre de salariés suivis (en milliers)



PROFIL DES SALARIES SUIVIS

Répartition des salariés du secteur privé suivis par les SPSTI selon le type de risques en 2021



En % des salariés suivis

Intérimaires : 4,4 %

Apprentis 2,9 %,

Saisonniers 0,9 %

Salariés des INB : 0,3 %.

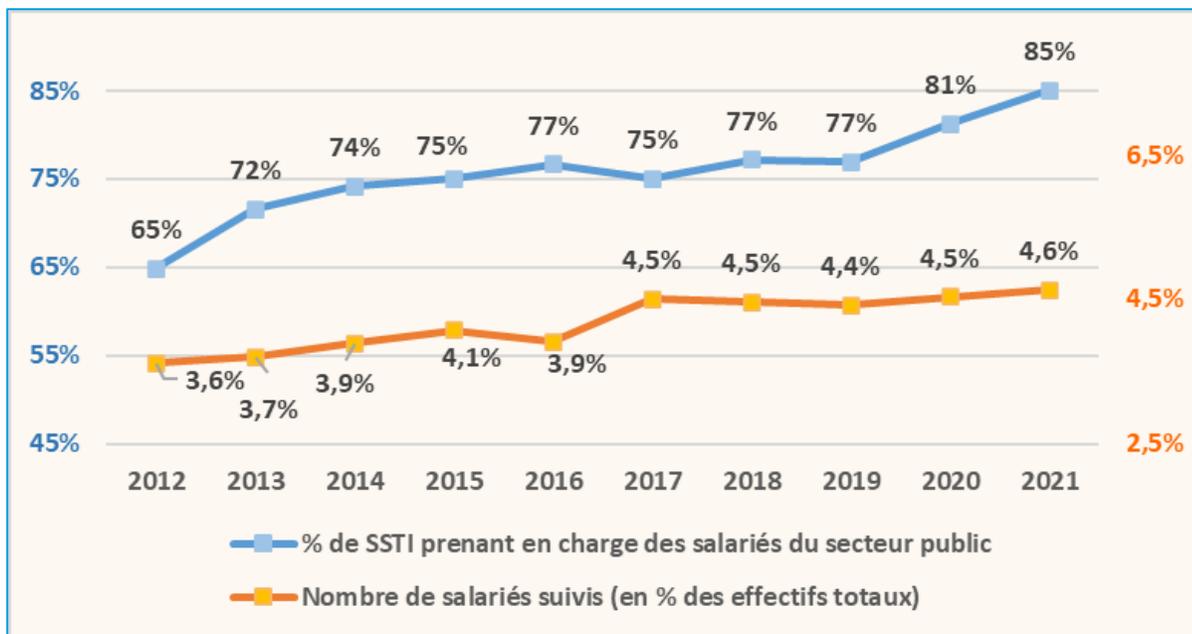
Salariés des particuliers employeurs : 0,1 %

Suivi des non-salariés

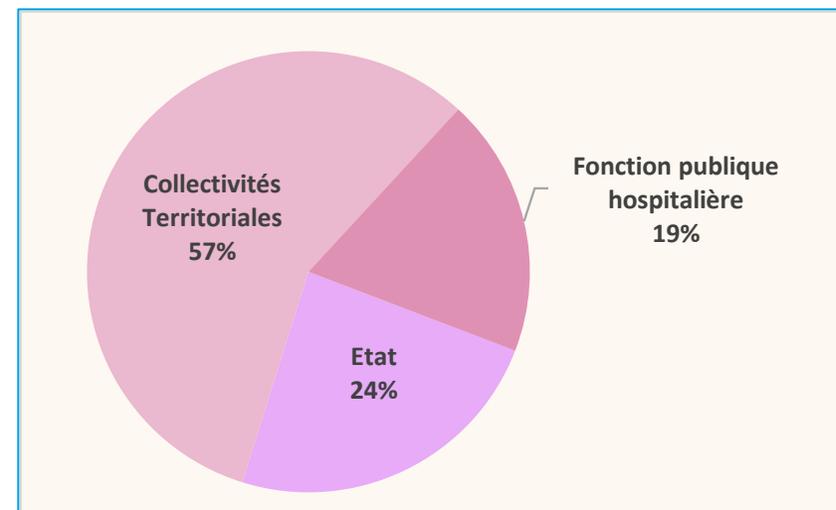
23 SPSTI ont mis en place un dispositif pour le suivi des employeurs non-salariés, 16 pour le suivi des travailleurs indépendants

740 000 SALARIÉS DU SECTEUR PUBLIC SUIVIS PAR LES SPSTI

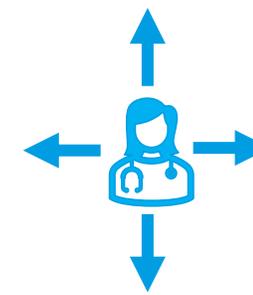
Evolution du nombre de SPSTI prenant en charge des salariés du secteur public et part du secteur public dans les effectifs suivis, entre 2012 et 2021



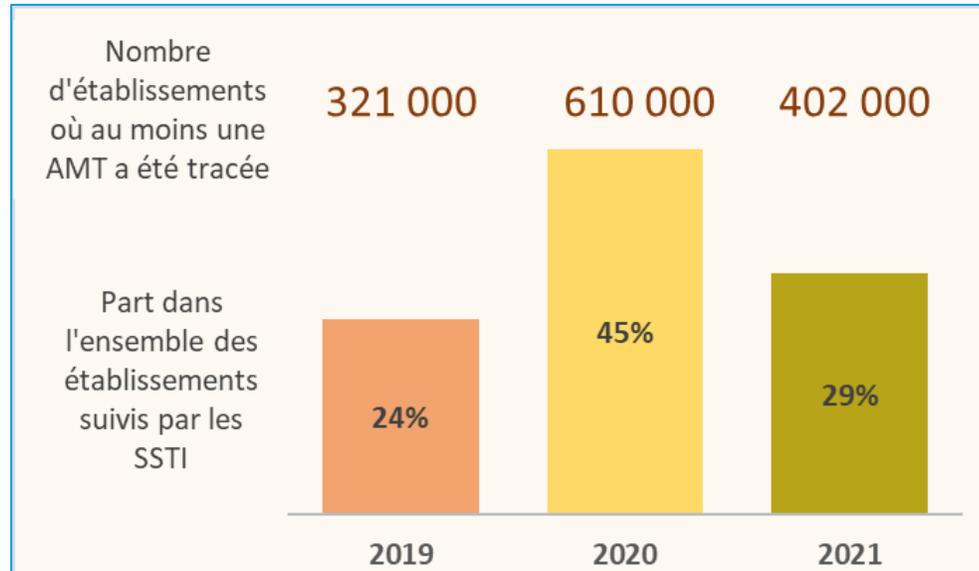
Répartition des salariés du secteur public suivis par les SPSTI en 2021 selon le type de structure



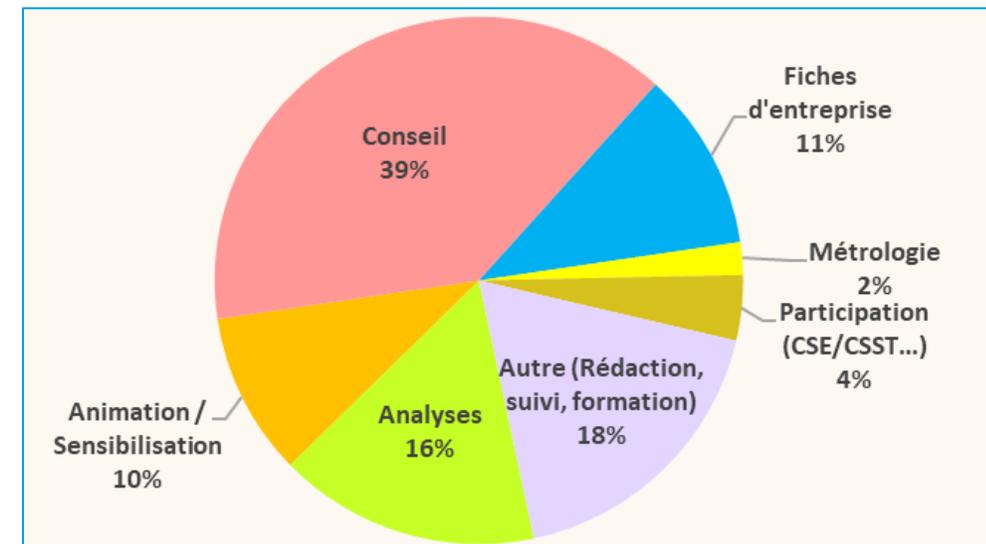
ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL



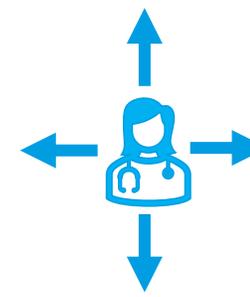
INDICATEURS D'ACTIVITE



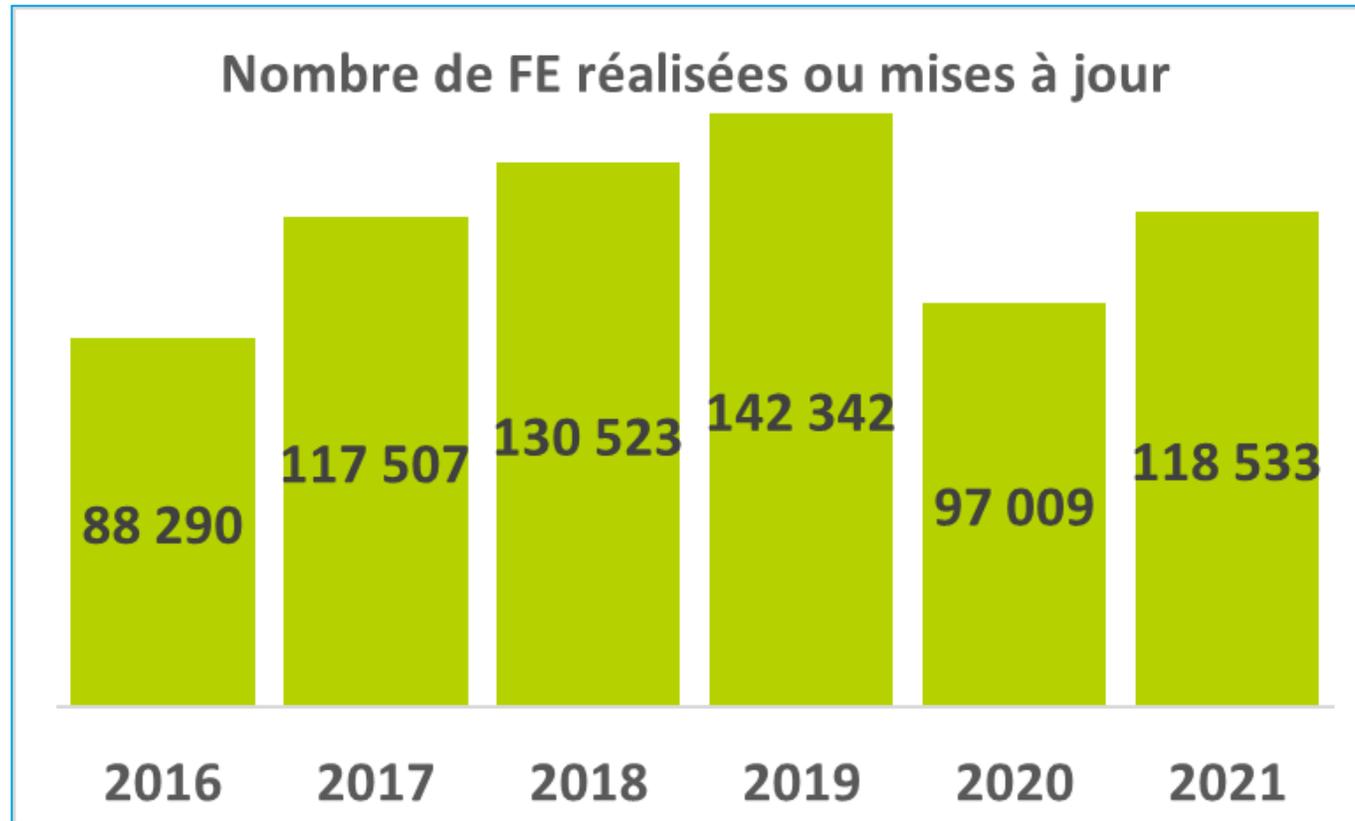
672 000 AMT tracées dans 402 000 Etablissements distincts en 2021



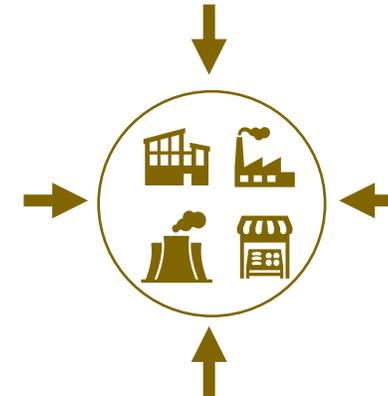
ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL



INDICATEURS D'ACTIVITE

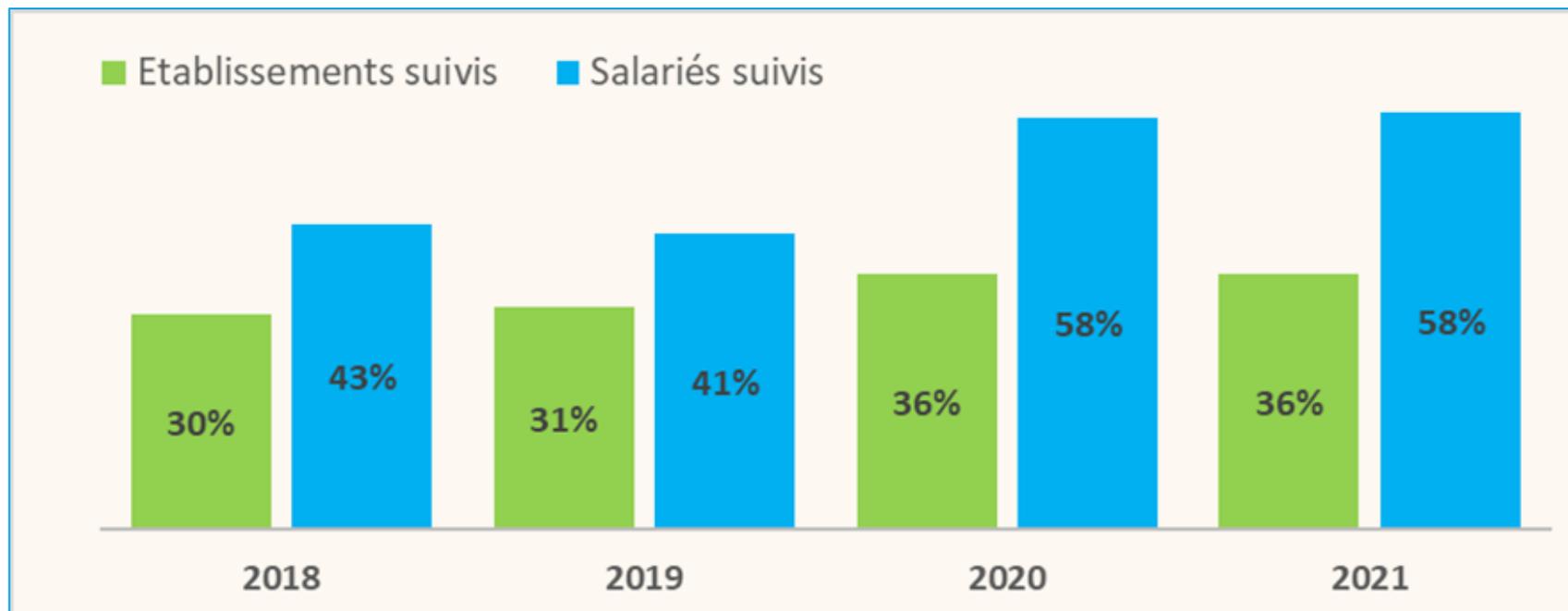


ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

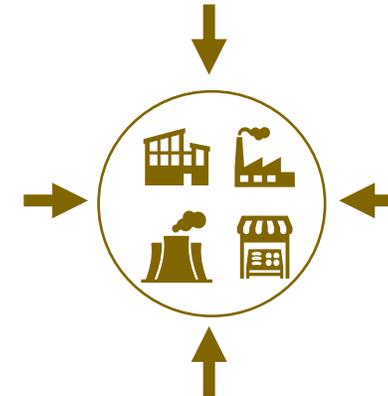


INDICATEURS
DE RESULTATS

Evolution de la part des établissements et des salariés couverts
par une fiche d'entreprise de moins de 5 ans, de 2018 à 2021



ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

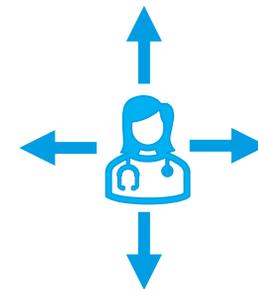


INDICATEURS DE RESULTATS

Part des établissements et des salariés au 31 décembre 2021, ayant bénéficié d'au moins une action de conseil ou de sensibilisation au cours des 5 dernières années

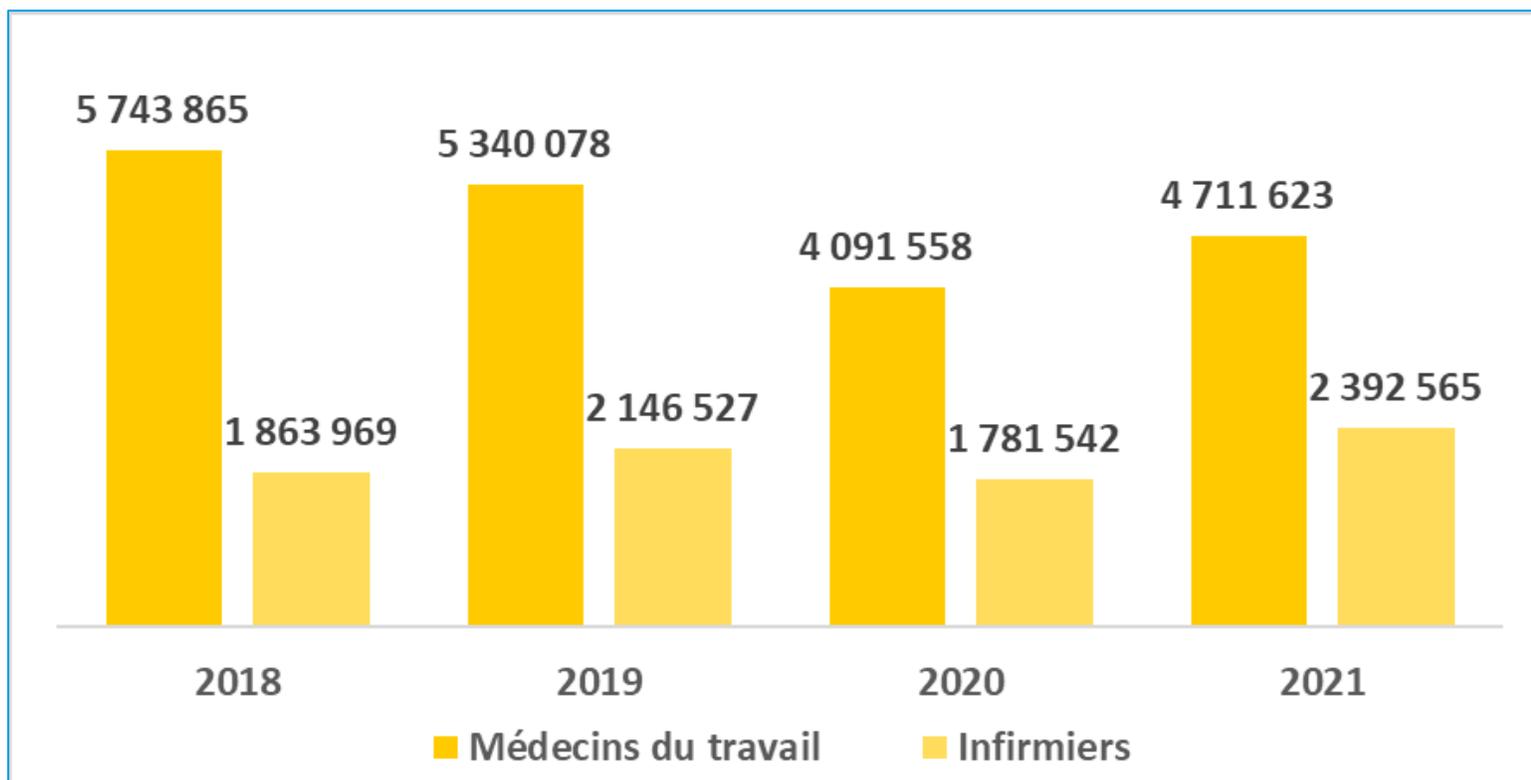
Au 31/12/2021	Conseil	Sensibilisation
% d'établissements ayant bénéficié d'au moins une action au cours des 5 dernières années	38%	14%
% de salariés ayant bénéficié d'au moins une action au cours des 5 dernières années	55%	25%

SUIVI DE L'ETAT DE SANTE DES TRAVAILLEURS

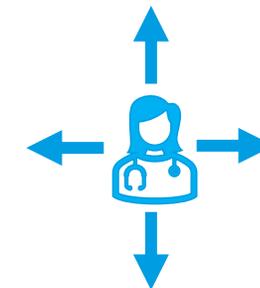


INDICATEURS
D'ACTIVITE

7,1 millions d'entretiens/visites

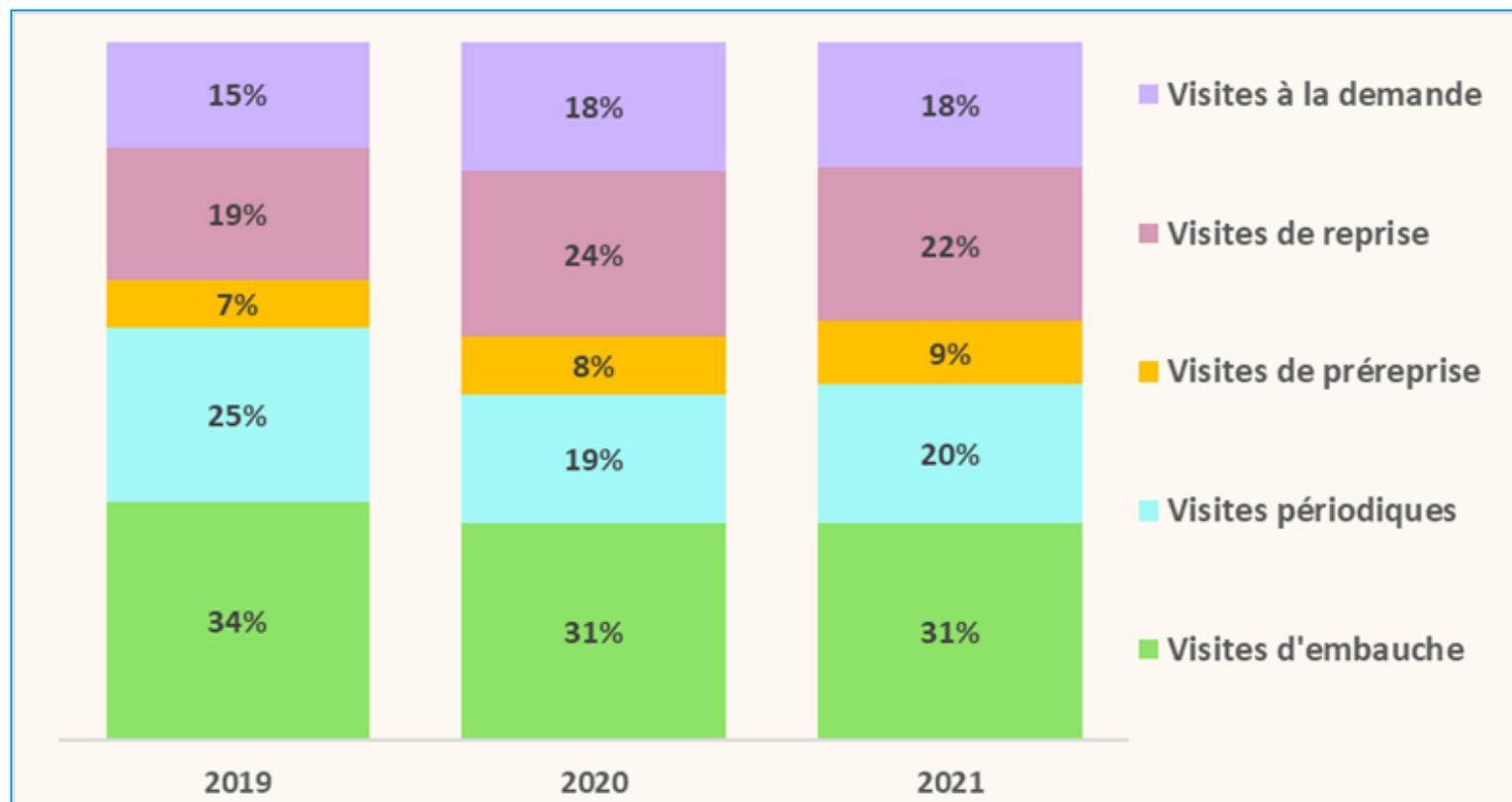


SUIVI DE L'ETAT DE SANTE DES TRAVAILLEURS

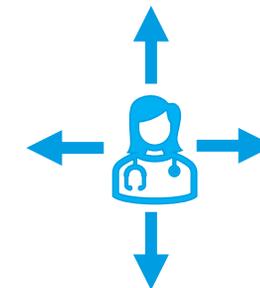


INDICATEURS
D'ACTIVITE

Evolution de la répartition des visites réalisées
par un médecin par type de visites

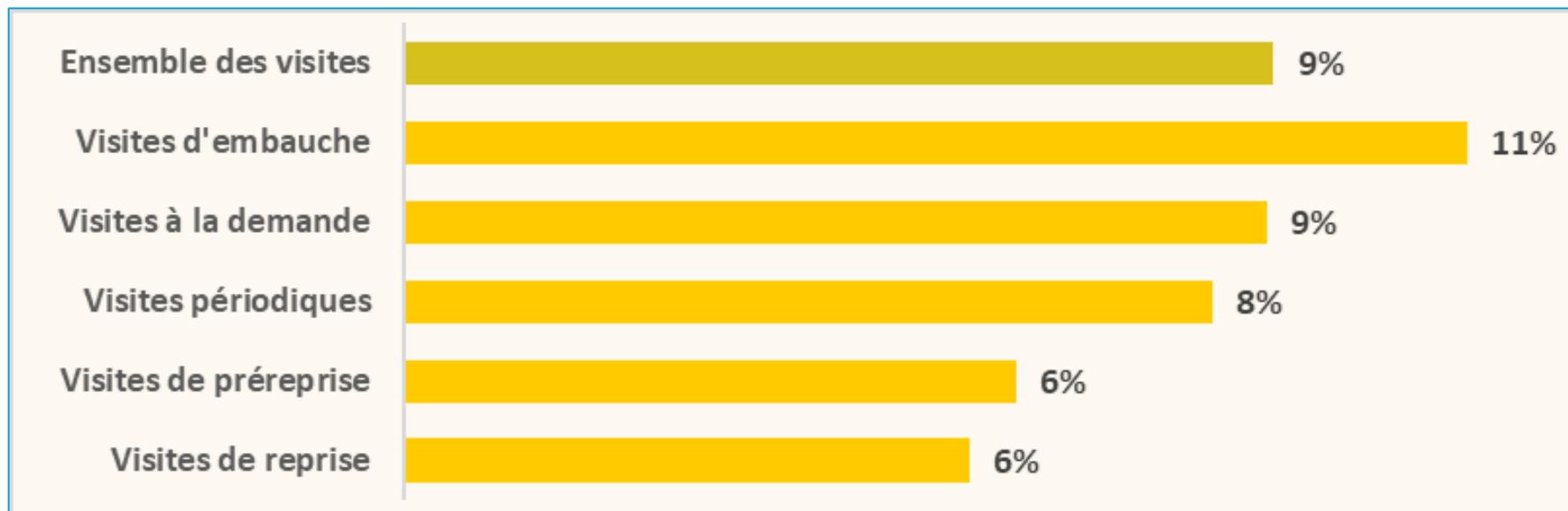


SUIVI DE L'ETAT DE SANTE DES TRAVAILLEURS



INDICATEURS D'ACTIVITE

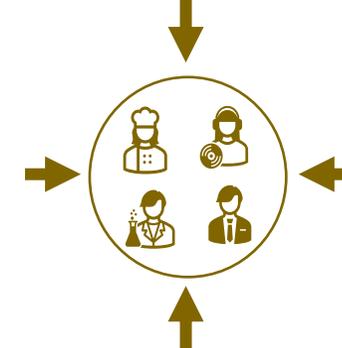
Part des téléconsultations par type de visites en 2021
(médecins du travail et infirmiers en santé au travail)



SUIVI DE L'ETAT DE SANTE DES TRAVAILLEURS

Part des salariés au 31 décembre 2021, ayant bénéficié d'au moins une visite au cours des 5 dernières années

SIR	SIA	Hors risque particulier	Tous salariés
94%	89%	75%	76%

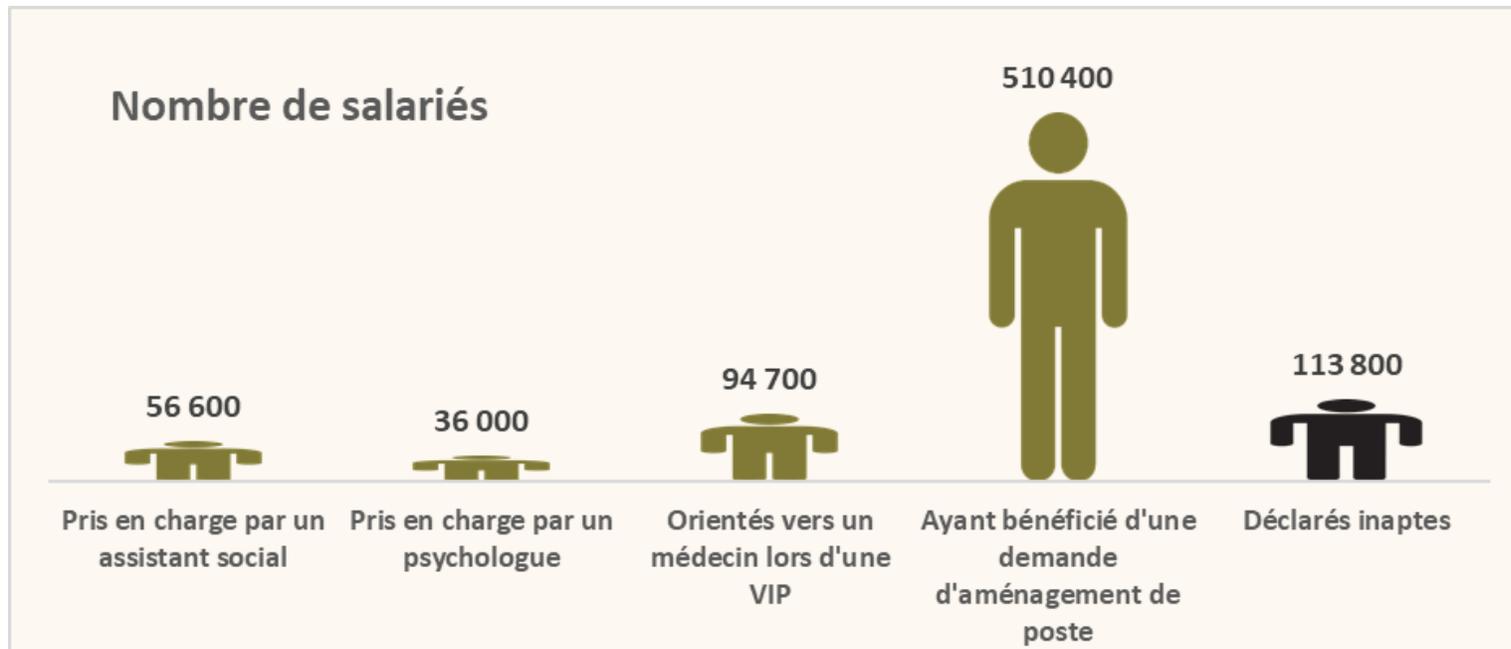


INDICATEURS DE RESULTATS

MAINTIEN EN EMPLOI

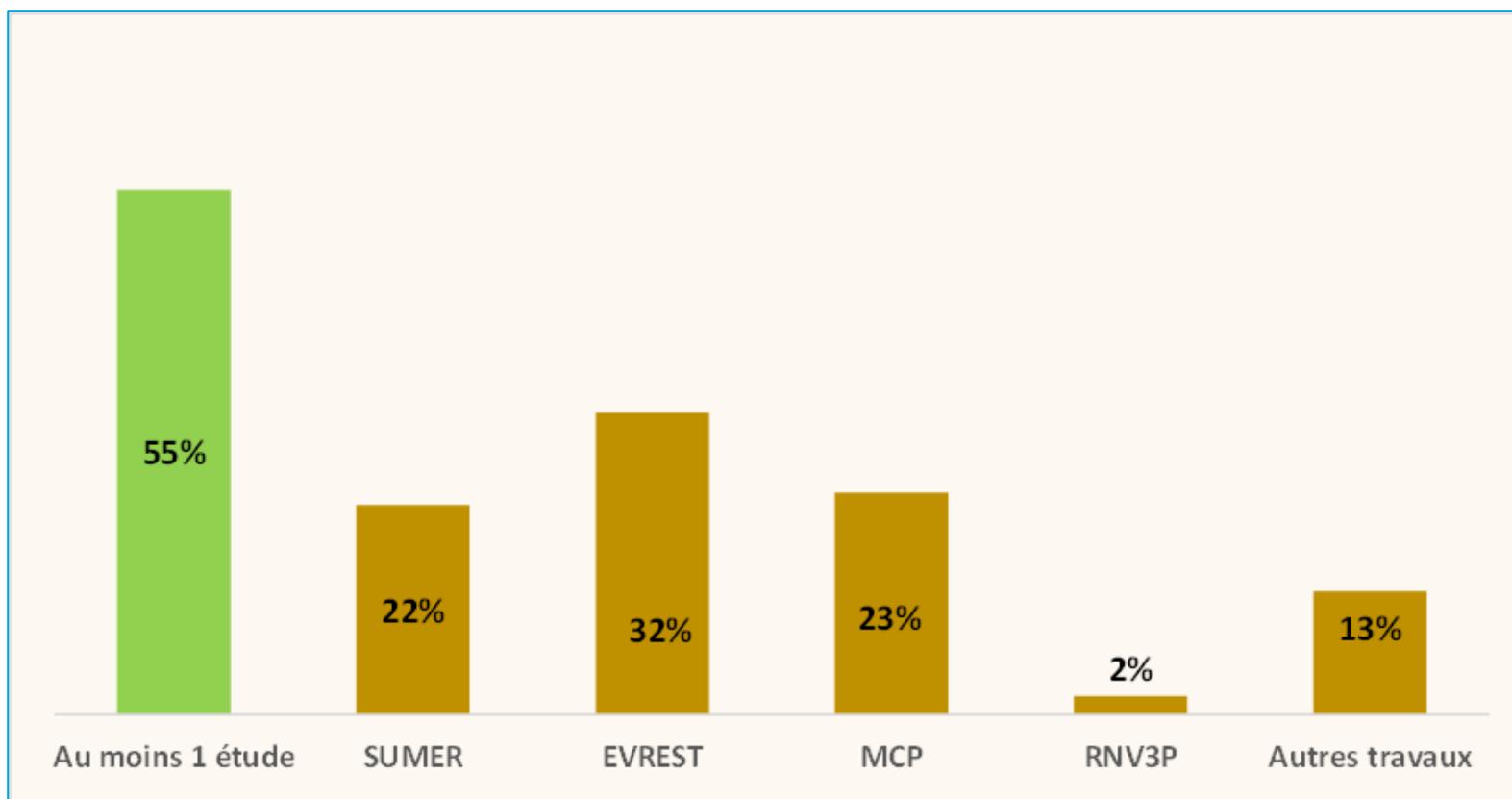
En 2022, 53 % des SPSTI ont mis en place une cellule de maintien en emploi, conforme aux termes de la loi n°2021-1018 du 2 août 2021. 42 000 personnes ayant été prises en charge par ces cellules en 2021.

Nombre de salariés concernés par le maintien dans l'emploi pris en charge par les SPSTI en 2021



ÉTUDES ET VEILLE SANITAIRE

Taux de participation des SPSTI aux études en 2021



OFFRE COMPLÉMENTAIRE

DECLARATIONS DES SPSTI

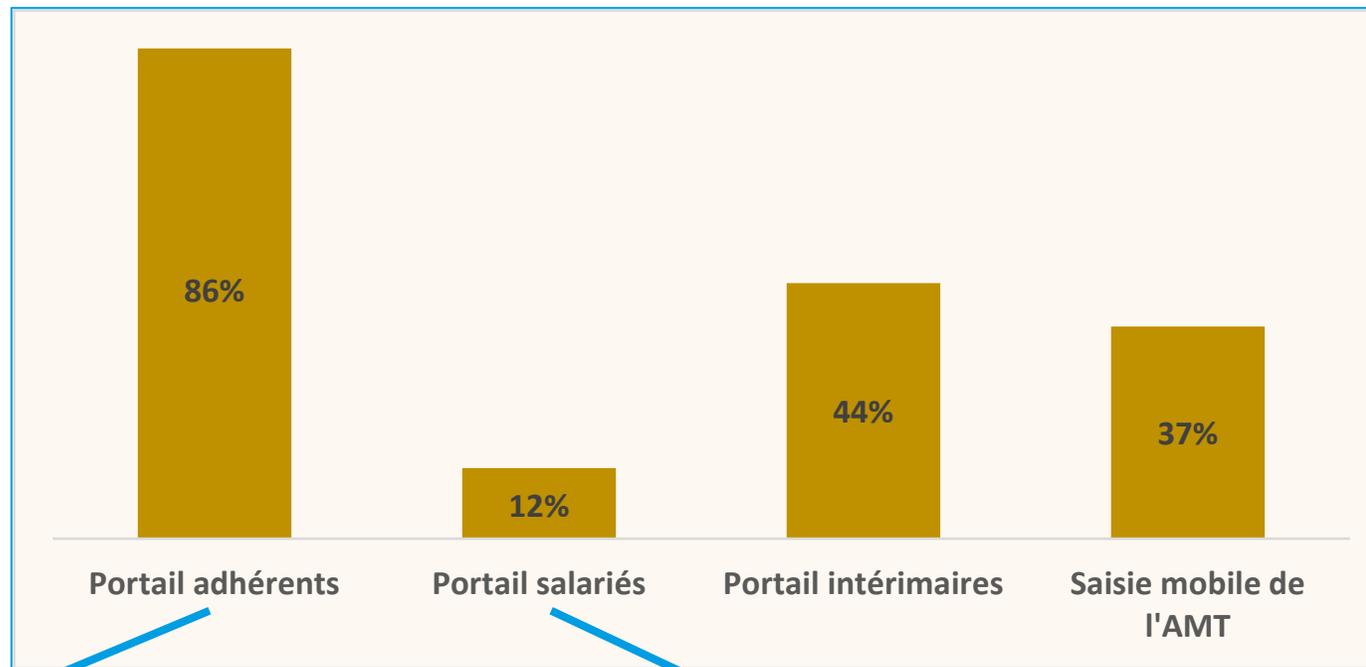
A date de collecte des données, 9 SPSTI avaient défini des services au titre de l'offre complémentaire et déterminé des limites entre l'offre socle et l'offre complémentaire.

L'offre complémentaire concerne essentiellement de la formation, notamment en Santé et Sécurité au travail.

Le nombre de jours d'intervention est généralement le critère déterminant le basculement de l'offre socle à l'offre complémentaire.

LES MOYENS

Part des SPSTI proposant chaque service en ligne en 2022

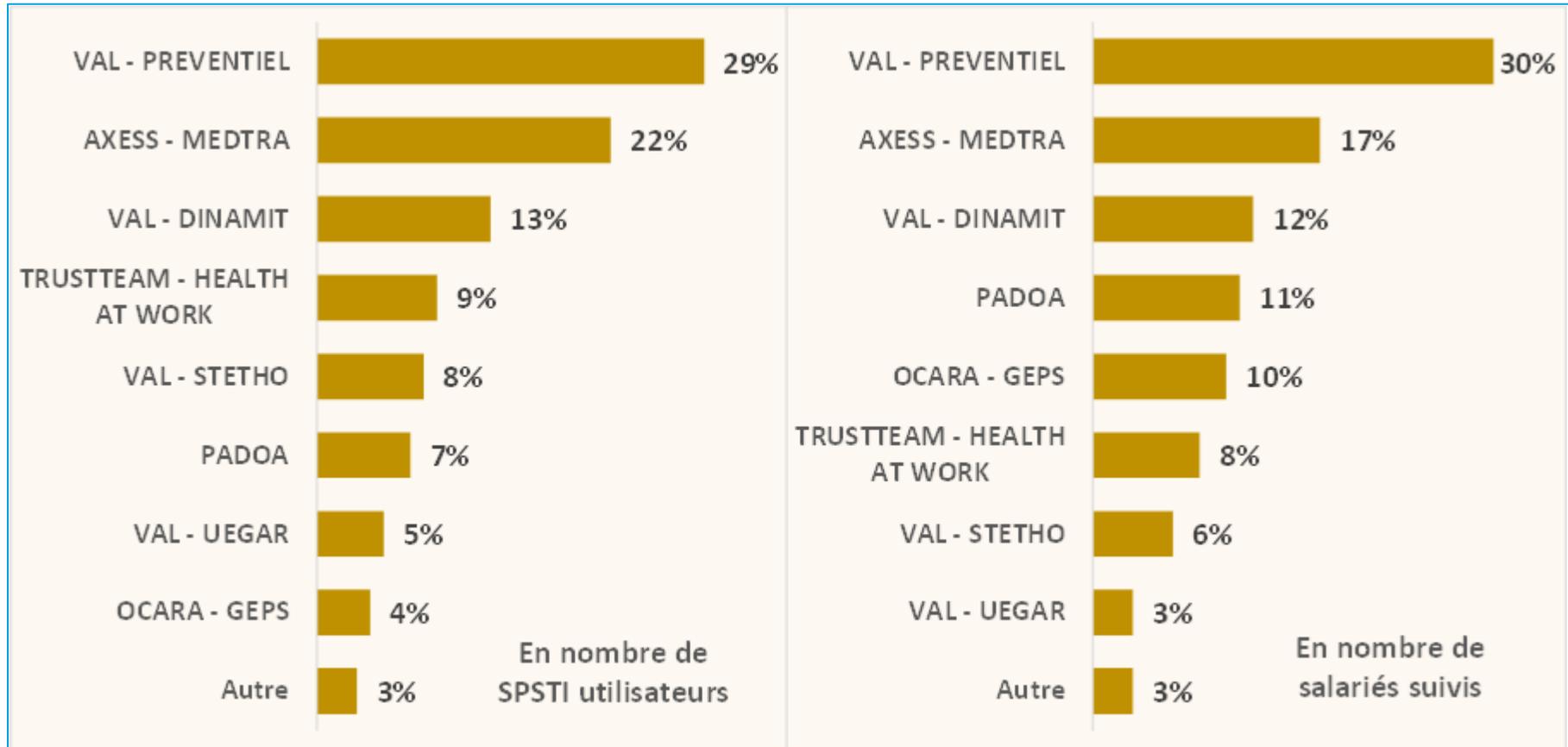


Adhésion en ligne : 51 %
Prise de rendez-vous : 39 %
Accès à un compte sécurisé : 57 %
(62 % des adhérents couverts)

Accès à un compte sécurisé : 14 % des salariés couverts

LES MOYENS

Parts de marché des logiciels métier en 2022



La formation et le développement des compétences

LES BESOINS EN COMPETENCE DANS LES SPSTI

- AFOMETRA = appareil de formation du secteur de la santé au travail
- Plusieurs canaux pour anticiper les besoins en compétences :
 - Conseil scientifique de l’Afometra
 - Les SPSTI
 - Les formateurs
 - Les stagiaires
 - Et la voie réglementaire
- Loi du 2 août :
 - Renforcement de la pluridisciplinarité
 - Ouverture à la santé publique dans le but de MEE et PDP
 - Les IST

Conséquences décret 27/12/2022 et arrêté 30/01/2023

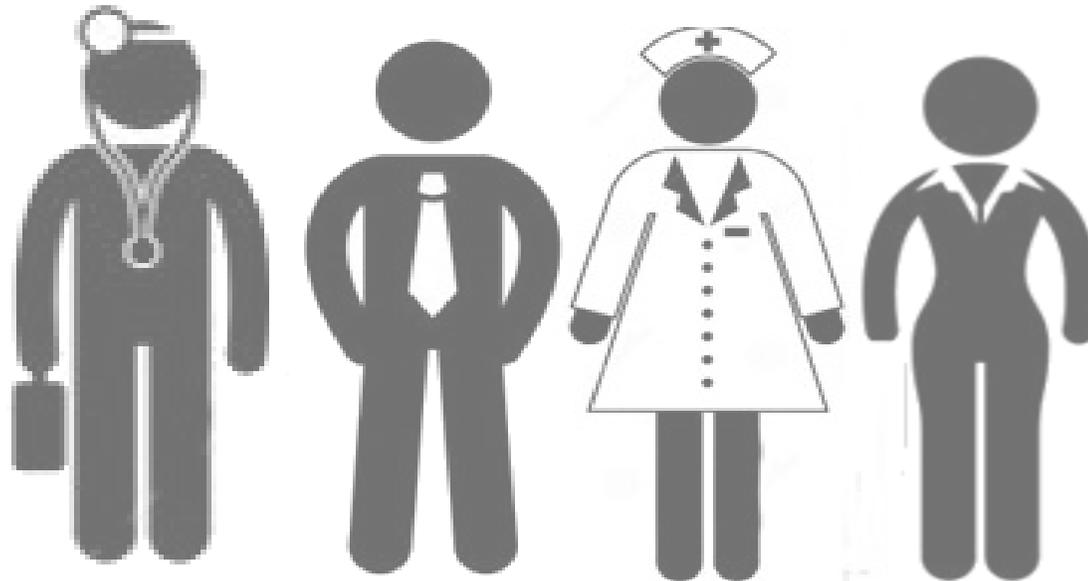


- Décret :
 - 240 heures de formations ([Afometra : 252 heures](#))
 - 105 heures de stage pour tout IDE arrivé(e) en SPST après le 01/04/2022
 - Dispenses possibles (heures de formation et stage)
 - Date butoir 31/03/2023 pour inscription
- Arrêté :
 - Modalités de contrôle des connaissances à la main de l'organisme avec 10/20 minimum.
 - Modalités de validation du stage prévues par l'OF également.
 - Minima de formations 215heures /240 heures

MATIERES	DUREE
Connaissance du monde du travail	25 h
Connaissance des risques et pathologies professionnels	50 h
Actions collectives de prévention et de promotion de la santé	50 h
Suivi individuel et traçabilité	35 h
PDP	35 h
Exercice infirmier dans le cadre des équipes pluridisciplinaires	20 h

Apport des Fiches Médico-Professionnelles et export dans les logiciels métiers

Pour tous les personnels des SPSTI

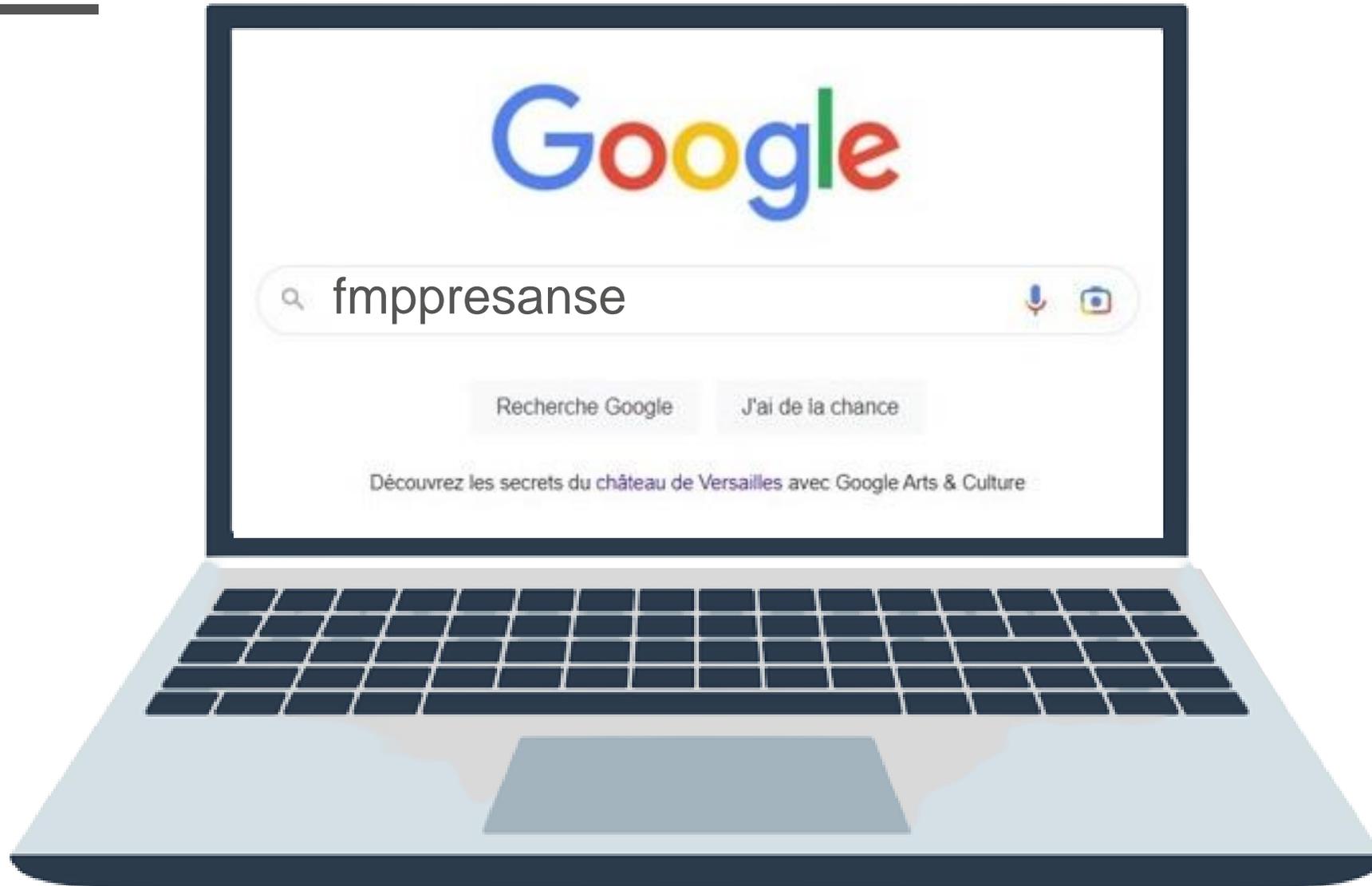


SITE GRATUIT

Par les SPSTI, pour les SPSTI et au-delà

Journée Médecins-Relais 2023

Apport des Fiches Médico-Professionnelles et export dans les logiciels métiers





C'est votre première visite ? [Découvrez les FMP en deux minutes !](#)

Les Fiches Médico-Professionnelles

[Rechercher →](#)

Fiches de métiers

Pour chaque métier, neuf supports :

Fiche métier détaillée,

Fiche métier résumée,

Fiche d'entretien professionnel,

Fiche de poste,

Matrice Emploi-Expositions Potentielles,

Matrice Emploi-Tâches Potentielles,

Fiche socio-démographique,

Fiche d'aide au DUERP / FE,

Ordonnance de prévention



Fiches de caractéristiques

Liste des lieux, des organisations, des tâches classées par métier, des outils, des produits, et des tenues de travail



Fiches de nuisances

Description des nuisances et des préventions attenantes



Fiches de préventions

Liste des conseils en préventions pour l'entreprise, d'ordonnances de prévention pour le travailleur

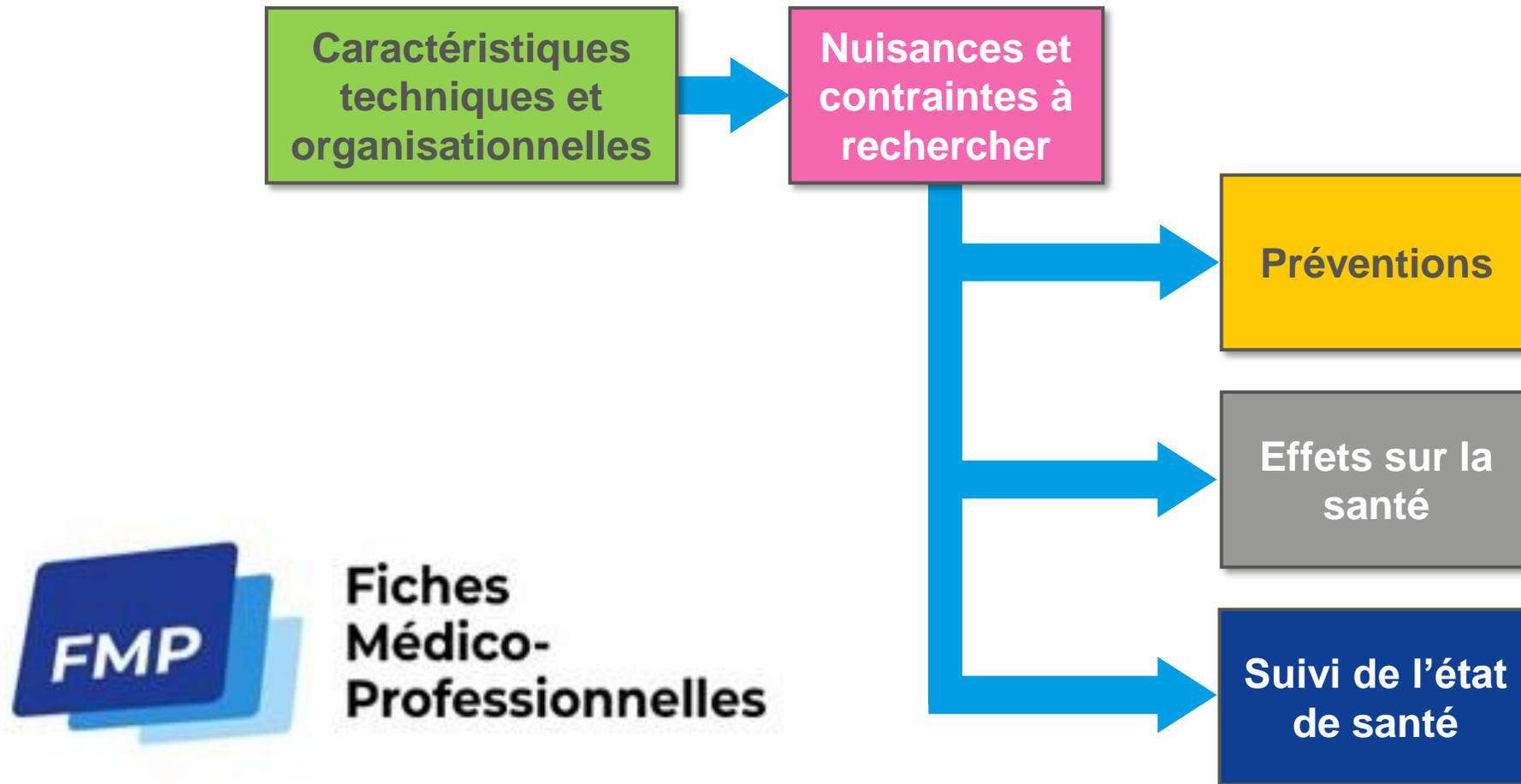
Plan-type pour chaque page

en langage harmonisé

THÉSAURUS Version 2023
HARMONISÉS

Journée Médecins-Relais 2023

Apport des Fiches Médico-Professionnelles et export dans les logiciels métiers



Journée Médecins-Relais 2023

Apport des Fiches Médico-Professionnelles et export dans les logiciels métiers

The screenshot shows the FMP web application interface for the 'Magasinier' profession. The top navigation bar includes the FMP logo and menu items for 'Fiches de métiers', 'Fiches de caractéristiques', 'Fiches de nuisances', and 'Fiches de préventions'. The main header displays 'Magasinier' and a 'Modifier la fiche' button.

On the left, there is a sidebar with 'Caractéristiques Générales' and 'Caractéristiques Médico-professionnelles' (selected), along with an 'En savoir plus' link and a section for 'AUTRES DOCUMENTS' listing various document types like 'Fiche résumée', 'Fiche détaillée', etc.

The main content area contains a disclaimer: 'Les informations contenues dans la base de données FMP le sont à titre indicatif et devront être validées par une démarche d'évaluation des risques. Chaque utilisateur reste responsable de la mise en application (et des conséquences éventuelles) de ces données. Chaque FMP présente une liste de **dangers à priori**. C'est vous qui devriez ensuite évaluer les risques, **entreprise par entreprise**, poste par poste. Les lignes en gras bleu permettent d'accéder à un descriptif les pictogrammes ouvrent des références bibliographiques.'

Below this is a section titled 'Lieux de travail' containing a table with the following structure:

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
magasin	espace de travail avec sol encombré	ranger	lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		
	espace de travail avec sol glissant	nettoyer régulièrement les sols			
		installer des sols anti-dérapants			

Quelques chiffres

5419 fiches de situations de travail

3018 fiches de nuisances

1589 fiches de prévention

fiches de surveillance médicale

fiches d'effets sur la santé

1478 fiches de métiers



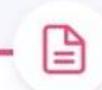
Fiches de caractéristiques
Liste des lieux, des organisations, des tâches classées par métier, des outils, des produits, et des tenues de travail

[Consulter les 5419 fiches →](#)



Fiches de préventions
Liste des conseils en préventions pour l'entreprise, d'ordonnances de prévention pour le travailleur

[Consulter les 1589 fiches →](#)



Fiches de nuisances
Description des nuisances et des préventions attenantes

[Consulter les 3018 fiches →](#)



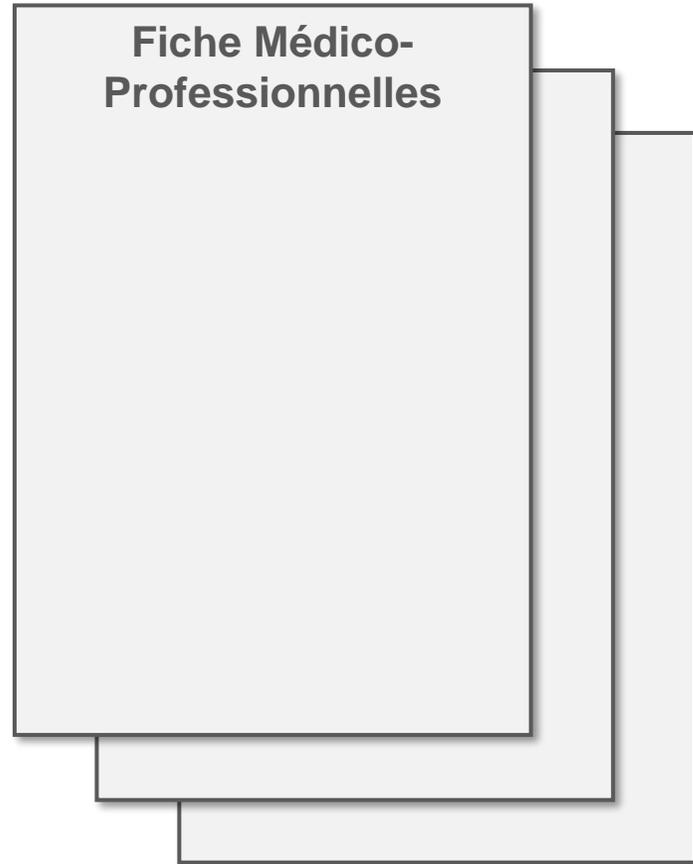
Fiche par métier
Pour chaque métier, neuf supports :
Fiche métier détaillée,
Fiche métier résumée,
Fiche d'entretien professionnel,
Fiche de poste,
Matrice Emploi-Expositions Potentielles,
Matrice Emploi-Tâches Potentielles,
Fiche socio-démographique,
Fiche d'aide au DUERP / FE,
Ordonnance de prévention

[Consulter pour 1478 métiers →](#)

1478 fiches de métiers

Pour chaque métier, neuf supports disponibles dont :

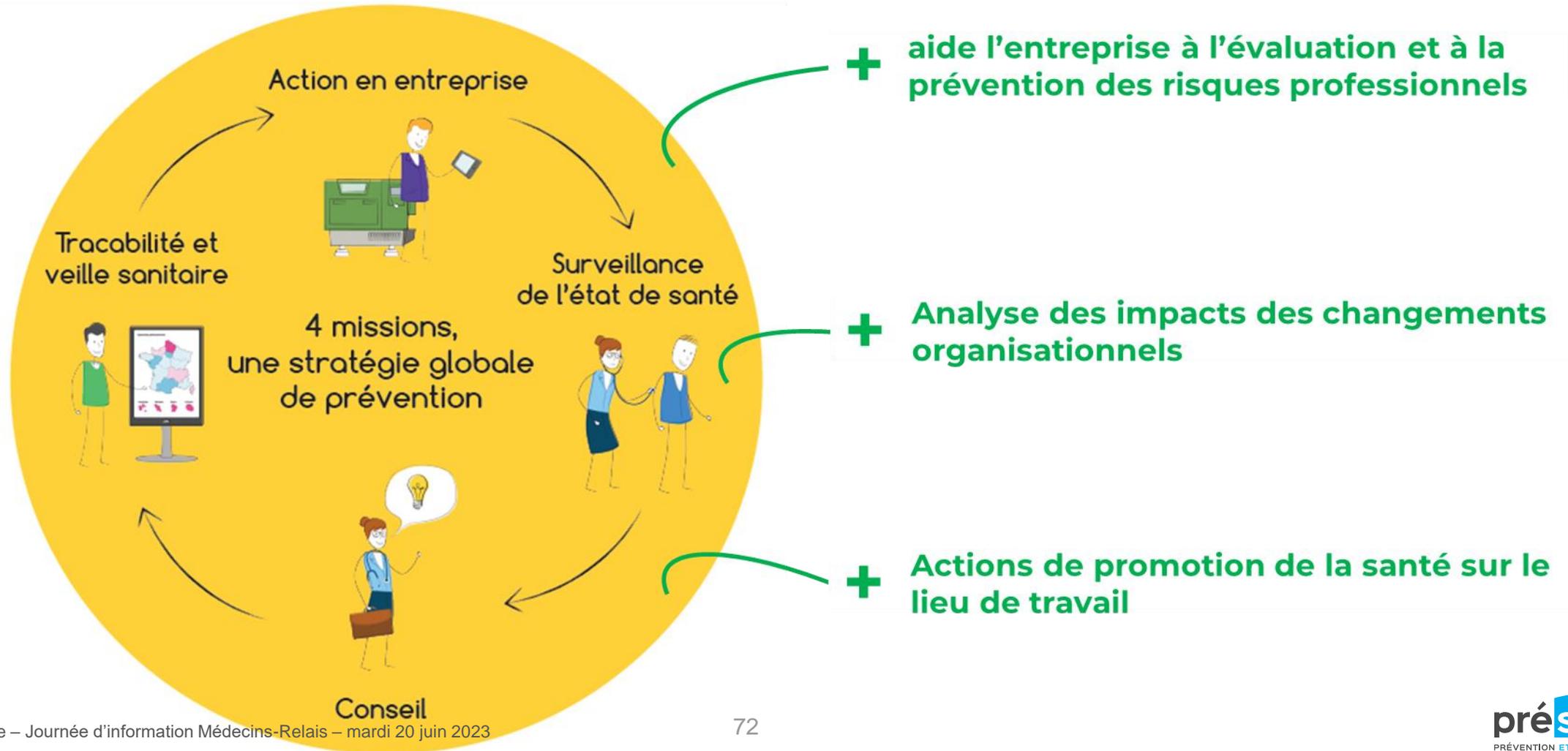




Format  ou 

- **Téléchargeables**
- **Imprimables**
- **Personnalisables** (source + date)

Les missions des SPSTI



Journée Médecins-Relais 2023

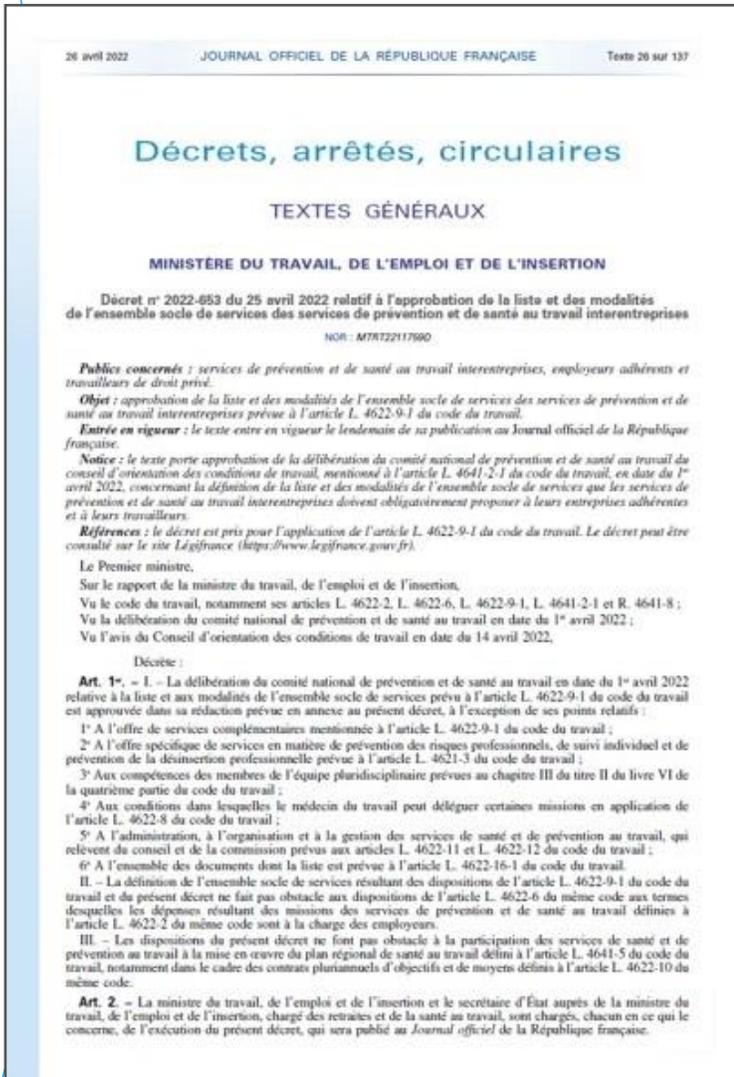
Apport des Fiches Médico-Professionnelles et export dans les logiciels métiers

L'offre socle

Mission « *Prévention des risques professionnels* »

Mission « *Suivi individuel de l'état de santé* »

Mission « *Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi* »



Les usages du site fmppresanse



Action sur le milieu de travail



Suivi de l'état de santé

dont prévention de la désinsertion professionnelle

Journée Médecins-Relais 2023

Apport des Fiches Médico-Professionnelles et export dans les logiciels métiers



Caractéristiques techniques et organisationnelles

Lieux de travail ▼

Organisation du travail ▼

Tâches ▼

Outils et équipements ▼

Produits, matériaux et publics concernés ▼

Tenue de travail ▼

Fiche de poste



Fiches Médico-Professionnelles



FICHE DE POSTE : AGENT DE SECURITE

Date d'établissement de la fiche : / / Renseigné par :
Nom : Prénom :
Employeur : Date d'embauche : / /
Contrat : Temps de travail :

Niveau	0 = néant	1 = potentiel	2 = faible	3 = moyen	4 = intense
--------	-----------	---------------	------------	-----------	-------------

Lieux de travail

	Niveau	Niveau
poste central de sécurité (PC sécurité)	locaux industriels	
bâtiments de bureau	galerie marchande	
magasin de commerce	milieu extérieur	
parking	lieux pour les spectacles événementiels	
discothèque	ERP de loisir et de culte	

Organisation du travail

	Niveau	Niveau
horaires irréguliers	travail dimanche et jours fériés	
travail posté	très tôt occasionnellement	
très tard occasionnellement	astreintes et gardes	
horaire variable	travail de nuit	
travail le week-end	repos < 48 H consécutives	
travail isolé	programmation ou modification tardive des plannings	
alternance travail géré seul ou en équipes	coactivité	

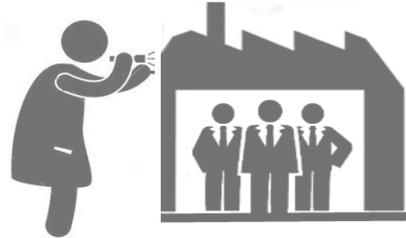
Tâches

	Niveau	Niveau
assurer la sécurité	accueillir les personnes et contrôler les accès	
surveiller le site	ouvrir et refermer les portes	
participer à la gestion du risque incendie	vérifier régulièrement les extincteurs	
alerter et assurer secours et assistance aux personnes	conduire un Véhicule Léger	

1 / 2

Journée Médecins-Relais 2023

Apport des Fiches Médico-Professionnelles et export dans les logiciels métiers



Matrice Emploi-Expositions Potentielles

Expositions à rechercher :

- Agent chimique
 - Agent biologique
 - Roche et autre substance minérale
 - Agent physique
 - Facteur biomécanique
- Produit ou procédé industriel
 - Equipement, matériel, outil
 - Qualité de l'espace de travail
 - Facteur organisationnel, relationnel et éthique

Déclarée	Constatée	Notée en consultation
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Fiches Médico-Professionnelles **présanse**

MATRICE EMPLOI-EXPOSITIONS POTENTIELLES : AGENT DE SECURITE

PCS-ESE 2003 : 534a

RENSEIGNEE PAR :

ETABLI LE :

Chaque Matrice Emploi-Expositions Potentielles (MEEP) propose une liste d'expositions **potentielles**. Chaque utilisateur reste responsable de la mise en application (et des conséquences éventuelles) de ces données. C'est à l'utilisateur qu'il appartient d'apprécier les risques, **entreprise par entreprise, poste par poste**.

facteur biomécanique

posture debout	<input type="checkbox"/>
posture debout avec marche	<input type="checkbox"/>
port de charge (déplacement horizontal)	<input type="checkbox"/>
posture assise	<input type="checkbox"/>

nuisance biologique

agent biologique	<input type="checkbox"/>
------------------	--------------------------

nuisance chimique

fumée diverse	<input type="checkbox"/>
---------------	--------------------------

nuisance organisationnelle

ecran de visualisation	<input type="checkbox"/>
agression physique	<input type="checkbox"/>
contact régulier avec le public	<input type="checkbox"/>
travail de nuit occasionnel	<input type="checkbox"/>
horaire générant une perturbation de la vie sociale	<input type="checkbox"/>

1 / 2

Journée Médecins-Relais 2023

Apport des Fiches Médico-Professionnelles et export dans les logiciels métiers



et



en même temps



Aide Document Unique / Fiche d'Entreprise

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS
	odeurs	former à la CAT face à une personne agressive
	bruit de fond	effectuer le traitement acoustique des locaux à la conception (plafonds, murs, postes) réduire le bruit de fond PROTECTION DE L'OUÏE
magasin de commerce	contact régulier avec le public	
milieu extérieur	intempérie	adapter si possible le poste aux intempéries organiser le travail en ambiance chaude porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur informer les salariés (fortes chaleurs) organiser le travail au froid porter des vêtements adaptés au froid former à la CAT en cas d'orage mettre en place la CAT face au coup de chaleur informer les salariés (grand froid)
parking	espace de travail avec sol défectueux éclairage localement insuffisant	concevoir un éclairage adapté assurer la maintenance de l'éclairage

Aide document uniques / Fiche d'entreprise - Agent de Sécurité 3/17 PDF généré le 20/02/2023

avec proposition
de préventions

Journée Médecins-Relais 2023

Apport des Fiches Médico-Professionnelles et export dans les logiciels métiers



Matrice Emploi-Expositions Potentielles

et/ou

Fiche d'entretien professionnel

Connaissance de la MEEP renseignée

Caractéristiques des lieux de travail	Commentaires	Points particuliers à rechercher

pour savoir justifier le questionnement

Matrice Emploi-Expositions Potentielles

FMP Fiches Médico-Professionnelles présanse

MATRICE EMPLOI-EXPOSITIONS POTENTIELLES : MANUTENTIONNAIRE

PCS-ESE 2003 : 676a

RENSEIGNÉE PAR :
ÉTABLI LE :

Chaque Matrice Emploi-Expositions Potentielles (MEEP) propose une liste d'expositions **potentielles**. Chaque utilisateur reste responsable de la suite ou application (et des conséquences éventuelles) de ces données. Ceci à l'attention qu'il appartient d'apprécier les risques, entrepris par entreprise, poste par poste.

facteur biomécanique

port de charge (déplacement horizontal)	<input type="checkbox"/>
posture du cou/nuque supérieure	<input type="checkbox"/>
posture du corps entier	<input type="checkbox"/>
entre caractéristiques de charge, manutention de pesanteur	<input type="checkbox"/>

nuisance chimique

agent chimique	<input type="checkbox"/>
----------------	--------------------------

nuisance organisationnelle

coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	<input type="checkbox"/>
contraintes relationnelles	<input type="checkbox"/>
isolement psychologique	<input type="checkbox"/>
agressions physiques	<input type="checkbox"/>
travail posté 24h, 7x24	<input type="checkbox"/>
amplitude horaire de travail continue supérieure à 10h	<input type="checkbox"/>
turnover des clients génère une charge mentale particulière	<input type="checkbox"/>
travail sous contraintes de temps impose (travail à la chaîne, cadence élevée, soliste au rendement, écran de visualisation)	<input type="checkbox"/>

1 / 2

Déclarée



FMP Fiches Médico-Professionnelles présanse

MATRICE EMPLOI-EXPOSITIONS POTENTIELLES : MANUTENTIONNAIRE

PCS-ESE 2003 : 676a

RENSEIGNÉE PAR :
ÉTABLI LE :

Chaque Matrice Emploi-Expositions Potentielles (MEEP) propose une liste d'expositions **potentielles**. Chaque utilisateur reste responsable de la suite ou application (et des conséquences éventuelles) de ces données. Ceci à l'attention qu'il appartient d'apprécier les risques, entrepris par entreprise, poste par poste.

facteur biomécanique

port de charge (déplacement horizontal)	<input type="checkbox"/>
posture du cou/nuque supérieure	<input type="checkbox"/>
posture du corps entier	<input type="checkbox"/>
entre caractéristiques de charge, manutention de pesanteur	<input type="checkbox"/>

nuisance chimique

agent chimique	<input type="checkbox"/>
----------------	--------------------------

nuisance organisationnelle

coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	<input type="checkbox"/>
contraintes relationnelles	<input type="checkbox"/>
isolement psychologique	<input type="checkbox"/>
agressions physiques	<input type="checkbox"/>
travail posté 24h, 7x24	<input type="checkbox"/>
amplitude horaire de travail continue supérieure à 10h	<input type="checkbox"/>
turnover des clients génère une charge mentale particulière	<input type="checkbox"/>
travail sous contraintes de temps impose (travail à la chaîne, cadence élevée, soliste au rendement, écran de visualisation)	<input type="checkbox"/>

1 / 2

Constatée



FMP Fiches Médico-Professionnelles présanse

MATRICE EMPLOI-EXPOSITIONS POTENTIELLES : MANUTENTIONNAIRE

PCS-ESE 2003 : 676a

RENSEIGNÉE PAR :
ÉTABLI LE :

Chaque Matrice Emploi-Expositions Potentielles (MEEP) propose une liste d'expositions **potentielles**. Chaque utilisateur reste responsable de la suite ou application (et des conséquences éventuelles) de ces données. Ceci à l'attention qu'il appartient d'apprécier les risques, entrepris par entreprise, poste par poste.

facteur biomécanique

port de charge (déplacement horizontal)	<input type="checkbox"/>
posture du cou/nuque supérieure	<input type="checkbox"/>
posture du corps entier	<input type="checkbox"/>
entre caractéristiques de charge, manutention de pesanteur	<input type="checkbox"/>

nuisance chimique

agent chimique	<input type="checkbox"/>
----------------	--------------------------

nuisance organisationnelle

coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	<input type="checkbox"/>
contraintes relationnelles	<input type="checkbox"/>
isolement psychologique	<input type="checkbox"/>
agressions physiques	<input type="checkbox"/>
travail posté 24h, 7x24	<input type="checkbox"/>
amplitude horaire de travail continue supérieure à 10h	<input type="checkbox"/>
turnover des clients génère une charge mentale particulière	<input type="checkbox"/>
travail sous contraintes de temps impose (travail à la chaîne, cadence élevée, soliste au rendement, écran de visualisation)	<input type="checkbox"/>

1 / 2

Notée en consultation



Journée Médecins-Relais 2023

Apport des Fiches Médico-Professionnelles et export dans les logiciels métiers



Matrice Emploi-Expositions Potentielles

et/ou

Fiche d'entretien professionnel

Connaissance de la MEEP renseignée

Caractéristiques des lieux de travail	Commentaires	Points particuliers à rechercher

pour savoir justifier le questionnement



Et pour remettre une ordonnance de prévention

Ordonnance de prévention

FMP Fiches Médico-Professionnelles présanse FICHE DE PRÉVENTION MÉDICO-PROFESSIONNELLE

Fiche de prévention : ordonnance de prévention - coiffeur

Description

Les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé du coiffeur sont : *les postures multiples, les mouvements répétitifs du membre supérieur (Troubles Musculosquelettiques - TMS), les agents chimiques (manifestations allergiques et toxiques), la station debout prolongée et la chaleur (troubles circulatoires). Des accidents sont possibles : chute de plain pied, glissade, projection oculaire ou coupure.*

Pour votre santé, protégez-vous!

Protégez-vous des Troubles Musculosquelettiques :

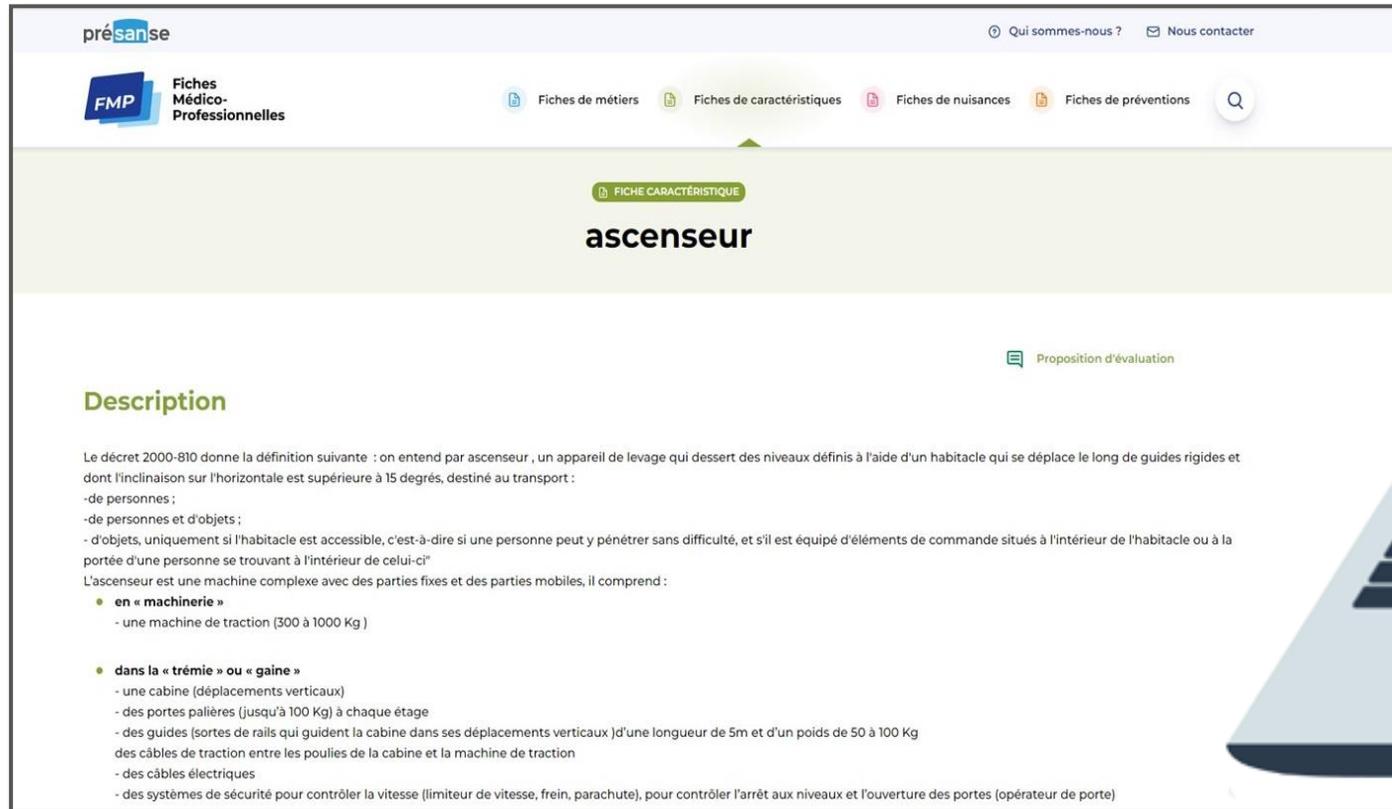
- Utiliser les réglages en hauteur des sièges (fauteuil client et tabouret du coiffeur).
- Utiliser les dessertes/chariots à roulettes pour éviter les mouvements extrêmes du tronc et des bras.
- Disposer les produits et matériels en cours d'utilisation à portée de main.
- Veiller à garder le dos droit (éviter les torsions du tronc)
- Utiliser le tabouret notamment pour le travail de la nuque.
- Privilégier les ciseaux ergonomiques et les faire affûter régulièrement.

Protégez-vous des agents chimiques :

- Porter systématiquement des gants (nitrile de préférence) lors de la préparation et de l'application des produits de coloration, décoloration, permanente et lissage.
- Préférer les manches d'outils sans nickel (allergie).
- Veiller à utiliser un savon adapté (neutre ou surgras) pour se laver les mains (et non du

Prévention - ordonnance de prévention - coiffeur 1/2 PDF généré le 22/02/2023

Fiche de caractéristique technique et organisationnelle



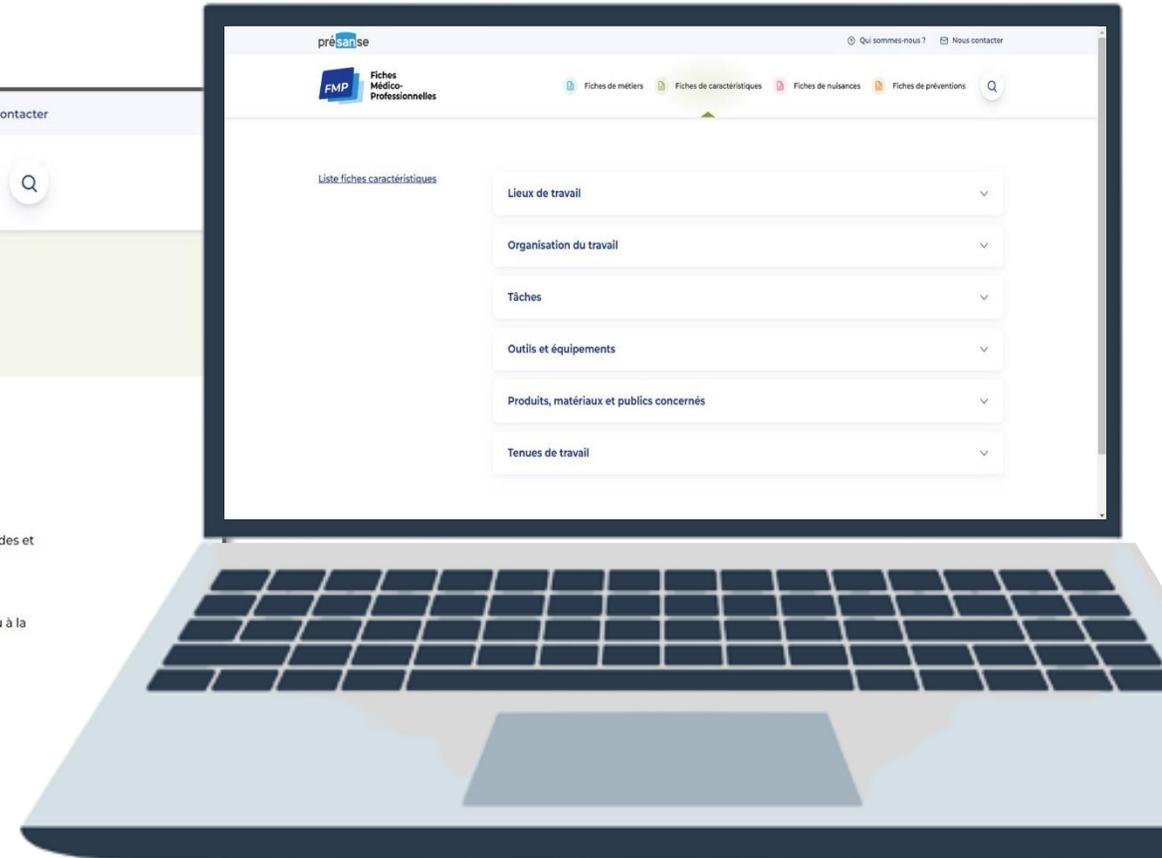
The screenshot shows the 'présanse' website interface. The top navigation bar includes the logo 'présanse' and links for 'Qui sommes-nous ?' and 'Nous contacter'. Below this is a secondary navigation bar with 'FMP Fiches Médico-Professionnelles' and tabs for 'Fiches de métiers', 'Fiches de caractéristiques', 'Fiches de nuisances', and 'Fiches de préventions'. A search icon is also present. The main content area features a green header with 'FICHE CARACTÉRISTIQUE' and the title 'ascenseur'. A 'Proposition d'évaluation' button is visible. The 'Description' section contains the following text:

Le décret 2000-810 donne la définition suivante : on entend par ascenseur , un appareil de levage qui dessert des niveaux définis à l'aide d'un habitacle qui se déplace le long de guides rigides et dont l'inclinaison sur l'horizontale est supérieure à 15 degrés, destiné au transport :

- de personnes ;
- de personnes et d'objets ;
- d'objets, uniquement si l'habitable est accessible, c'est-à-dire si une personne peut y pénétrer sans difficulté, et s'il est équipé d'éléments de commande situés à l'intérieur de l'habitable ou à la portée d'une personne se trouvant à l'intérieur de celui-ci"

L'ascenseur est une machine complexe avec des parties fixes et des parties mobiles, il comprend :

- **en « machinerie »**
 - une machine de traction (300 à 1000 Kg)
- **dans la « trémie » ou « gaine »**
 - une cabine (déplacements verticaux)
 - des portes palières (jusqu'à 100 Kg) à chaque étage
 - des guides (sortes de rails qui guident la cabine dans ses déplacements verticaux)d'une longueur de 5m et d'un poids de 50 à 100 Kg
 - des câbles de traction entre les poulies de la cabine et la machine de traction
 - des câbles électriques
 - des systèmes de sécurité pour contrôler la vitesse (limiteur de vitesse, frein, parachute), pour contrôler l'arrêt aux niveaux et l'ouverture des portes (opérateur de porte)



Journée Médecins-Relais 2023

Apport des Fiches Médico-Professionnelles et export dans les logiciels métiers

Fiche de nuisance

Fiches Médico-Professionnelles **présanse** FICHE NUISANCE

Fiche de nuisance : intempérie

Intempérie

Une intempérie est une perturbation météorologique: pluie, soleil, canicule, vent, foudre, froid...

En France, les intempéries constituent une notion définie légalement dans le cadre du droit du travail :

Selon l'article L. 5424-8 du code du travail « Sont considérées comme intempéries, les conditions atmosphériques et les inondations lorsqu'elles rendent dangereux ou impossible l'accomplissement du travail eu égard soit à la santé ou à la sécurité des salariés, soit à la nature ou à la technique du travail à accomplir ». Cette notion est évidemment relative aux conditions climatiques locales.

La canicule est définie si la température extérieure se situe entre 19° la nuit et 34° le jour pendant 3 à 5 jours consécutifs

Tous les ans le Ministère du travail publie un Plan National Canicule qui précise les objectifs, les différents niveaux du Plan et les mesures de gestion qui s'y rapportent ainsi que le rôle des différents partenaires.

La foudre est un phénomène naturel de décharge électrostatique qui se produit quand il y a une différence de potentiel électrique entre les nuages et le sol ou à l'intérieur d'un nuage. La décharge entraîne une expansion explosive de l'air par dégagement de chaleur avec génération d'un éclair et d'un coup de tonnerre. On note environ 1 million de coups de foudre par an en France.

Référence bibliographique

Règlementation

Selon l'article R. 4225-1 du code du travail

« Les postes de travail extérieurs sont aménagés de telle sorte que les travailleurs ;
3° Dans la mesure du possible :
a) Soient protégés contre les conditions atmosphériques ; »

Selon l'article R. 4534-134 du code du travail

Les employeurs du bâtiment et des travaux publics sont tenus de mettre à la disposition des travailleurs au moins 3 litres d'eau, par jour et par travailleur.

Selon l'article R. 5424-9 du code du travail

Pour certaines activités, l'entrepreneur peut, sous certaines conditions strictes, décider d'arrêter le travail pour intempéries

Selon l'article R. 4153-4 du code du travail

Les jeunes travailleurs de moins de 18 ans ne peuvent être affectés qu'à des travaux légers qui ne sont pas susceptibles de porter préjudices à leur sécurité, à leur santé ou à leur développement

Selon l'article D.4153-36 du code du travail

Il est interdit d'affecter *les jeunes aux travaux les exposant à une température extrême susceptible de nuire à la santé*

Bibliographie

Dossier INRS. Travail au froid. 2006

Ganem Y., Pomian J.L., Laborde L., Brasseur G. Ambiances thermiques : travailler au froid. Document pour le médecin du travail. 2006 ; 107 : 279-295.

Fiche nuisance - intempérie 1/3 PDF généré le 22/02/2023

Journée Médecins-Relais 2023

Apport des Fiches Médico-Professionnelles et export dans les logiciels métiers

Fiche de prévention

FMP Fiches Médico-Professionnelles présanse FICHE DE PRÉVENTION MÉDICO-PROFESSIONNELLE

Fiche de prévention : organiser le travail en ambiance chaude

Description

organiser le travail en ambiance chaude

En fonction des données météorologiques :

- Limiter les temps d'exposition à la chaleur ou effectuer une rotation des tâches lorsque des postes moins exposés en donnent la possibilité.
- Limiter le travail physique intense et le port de charge répétitif (fournir des aides mécaniques)
- Permettre une période d'acclimatation suffisante avant d'assurer des activités physiques intenses.
- L'acclimatation nécessite une exposition régulière minimale de 8 à 12 jours, et elle est transitoire, cad qu'elle disparaît totalement après l'arrêt de l'exposition (8 jours) (être plus vigilant si le salarié revient de congé, d'arrêt maladie ou s'il vient d'être embauché).
- Éviter le travail isolé et privilégier le travail d'équipe.
- Augmenter la fréquence des pauses de récupération, et les prendre dans un endroit frais,
- Aménager des aires de repos climatisées ou aménager des zones à l'ombre.
- Fournir une source d'eau fraîche et inciter les salariés à boire souvent.
- Modifier les horaires de travail lors des périodes caniculaires... afin de bénéficier au mieux des heures les moins chaudes de la journée
- Mise à disposition de ventilateurs, brumisateurs voire climatisation dans les locaux de travail
- Identifier les sources de chaleur, les réduire, capter et évacuer les apports thermiques produits.
- Établir une procédure d'urgence en cas de malaise lié à l'exposition à la chaleur.
- Evacuer les locaux climatisés, en cas de défaut prolongé du renouvellement d'air et si la température de l'air intérieur atteint ou dépasse 34° (recommandation R226 de la CNAMTS – Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs salariés)

Références bibliographiques

- Code du travail, art. R. 4225-4

L'employeur détermine l'emplacement des postes de distribution des boissons, à proximité des postes de travail et dans un endroit remplissant toutes les conditions d'hygiène.

Prévention - organiser le travail en ambiance chaude 1/2 PDF généré le 22/02/2023

épuisement dû à la chaleur, sans précision ×

Epuisement dû à la chaleur, sans précision

Effets sur la santé et niveaux de gravité d'une exposition à la chaleur (d'après la Croix Rouge Américaine) :

- Niveau 1 : coup de soleil rougeurs et douleurs, œdème, vésicules, fièvre, céphalées.
- Niveau 2 : **crampes de chaleur** ou spasmes douloureux (jambes et abdomen), transpiration entraînant une déshydratation, **syncope de chaleur** (perte de connaissance soudaine et brève, survenant après une longue période d'immobilité ou lors de l'arrêt d'un travail physique dur et prolongé).
- Niveau 3 : **épuisement**, (forte transpiration, froideur et pâleur de la peau, pouls faible, température normale).
- Niveau 4 : **coup de chaleur** (température corporelle supérieure à 40,6 °C, peau sèche et chaude, pouls rapide et fort, perte de conscience possible), décès possible par défaillance de la thermorégulation.

L'exposition à la chaleur peut entraîner les affections et les malaises suivants :

- L'**œdème de chaleur** survient généralement chez les sujets non acclimatés à la chaleur. Il se manifeste surtout au niveau des chevilles. L'œdème disparaît après un ou deux jours dans une ambiance thermique confortable.
- Les **éruptions miliaires** consistent en l'apparition de minuscules points rouges à la surface de la peau, accompagnée de picotements. Les points rouges sont une inflammation des glandes sudoripares obstruées par une sudation trop abondante.
- Les **crampes de chaleur** sont des douleurs musculaires aiguës liées à une perte excessive en sodium : elles surviennent le plus souvent lorsque le sujet boit abondamment pour compenser une perte hydrique, mais sans compenser les pertes minérales.
- L'**épuisement dû à la chaleur** est lié à une perte des tissus en eau et en sels minéraux suite à une sudation trop abondante. Les signes et symptômes de l'épuisement sont nombreux : sudation abondante, sensation de faiblesse, d'étourdissement ou de soif intense, troubles de la vue, nausées, maux de tête, vomissements, diarrhée, crampes musculaires, difficulté respiratoire, palpitations, picotements et sensation d'engourdissement dans les mains et les pieds. Les symptômes régressent

Fiche d'effets sur la santé

Fiche de surveillance médicale

recommandations pour la surveillance médicale du travail à la chaleur ×

Surveillance médicale : travail à la chaleur

Certaines caractéristiques individuelles peuvent augmenter les risques liés au travail à la chaleur. Si certaines données sont accessibles à l'employeur (habitude de la tâche, acclimatation, âge), d'autres sont confidentielles et ne peuvent être prises en compte que par le **médecin du travail**. Celui-ci joue donc un rôle essentiel dans l'évaluation du risque à l'échelle de chaque individu et dans les conseils qui en découlent.

Selon l'**article R. 4624-17 du Code du travail**, les travailleurs présentant ces facteurs de risque peuvent bénéficier d'une visite à leur demande auprès du médecin du travail. En cas de besoin, un aménagement du poste de travail sera proposé.

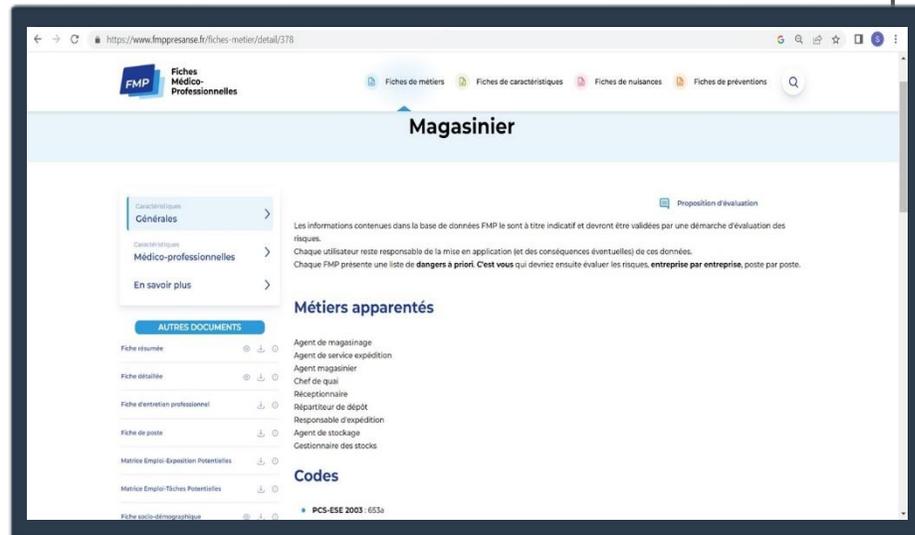
1. Principaux facteurs de risques à rechercher par l'interrogatoire et l'examen clinique pour la détermination de l'aptitude à l'exposition à la chaleur

- **Absence d'acclimatation** : l'acclimatation est généralement obtenue en 8 à 12 jours. Transitoire, elle disparaît en 8 jours.
- **Condition physique** : l'entraînement sportif améliore la performance à l'effort. Le manque d'habitude dans l'exécution des tâches physiques astreignantes constitue un facteur de risque

Journée Médecins-Relais 2023

Apport des Fiches Médico-Professionnelles et export dans les logiciels métiers

Fiche métier détaillée



FMP Fiches Médico-Professionnelles		présanse		FICHE DÉTAILLÉE	
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
magasin	espace de travail avec sol encombré	ranger	lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		
	espace de travail avec sol glissant	nettoyer régulièrement les sols installer des sols anti-dérapants	lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		
	éclairage localement éblouissant	concevoir un éclairage adapté	facteur accidentogène		
	éclairage localement insuffisant	concevoir un éclairage adapté assurer la maintenance de l'éclairage	fatigue visuelle		

- Magasinier

4/48

PDF généré le 20/02/2023

Journée Médecins-Relais 2023

Apport des Fiches Médico-Professionnelles et export dans les logiciels métiers

Fiche métier résumée

 Fiches Médico-Professionnelles  **FICHE RÉSUMÉE MÉDICO-PROFESSIONNELLE**

Fiche résumée : Thanatopracteur

Métiers apparentés

Thanatopracteur
Agent des pompes funèbres

Codes

PCS-ESE 2003 : 217e **PCS-ESE 2003** : 564b **ROME1999** : 11141 **CITP2008** : 5143

Descriptif

Le thanatopracteur dispense des soins invasifs post mortem ayant pour finalité de ralentir le processus de décomposition du corps (thanatomorphose) et sa dégradation.
Il pratique par drainage/évacuation des liquides et des gaz continus dans le corps et par injection d'un produit biocide. (art L 2223-19-1 du code général des collectivités territoriales).
Ces soins permettent une conservation temporaire du corps et ainsi facilitent l'acceptation du deuil.
La durée moyenne d'intervention est de 1h30, durée pouvant aller jusqu'à 5 heures. Le thanatopracteur peut effectuer de 3 à 8 soins par jour.

Les lieux de pratique de la thanatopraxie sont réglementés : chambre mortuaire, chambre funéraire ou domicile du défunt. Les soins de conservation réalisés au domicile du défunt sont conditionnés à : un décès survenu au domicile du défunt, des soins réalisés dans un délai de 36 heures après le décès, et lorsque le domicile répond à des exigences minimales (arrêté du 10 mai 2017).

Certaines causes de décès interdisent cette pratique (liste des infections transmissibles portant interdiction de certaines opérations funéraires - Arrêté du 12 juillet 2017).

En 2012 sur environ 540 000 décès, 200 000 actes de thanatopraxie ont été comptabilisés. toujours en 2012, selon le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) 26% des interventions de thanatopraxie se déroulaient au domicile du défunt.

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **chambre funéraire** (ambiance thermique inconfortable)
 - **chambre mortuaire** (ambiance thermique inconfortable)
 - **domicile du défunt**
- **Nuisances** (préventions)
 - **ambiance thermique inconfortable**

Organisation du travail

Fiche Résumée - Thanatopracteur 1/9 PDF généré le 20/02/2023

Participatif
Pour tous



**Fiches
Médico-
Professionnelles**

Gratuit

Répondant à chaque étape des missions

Outils pour le quotidien

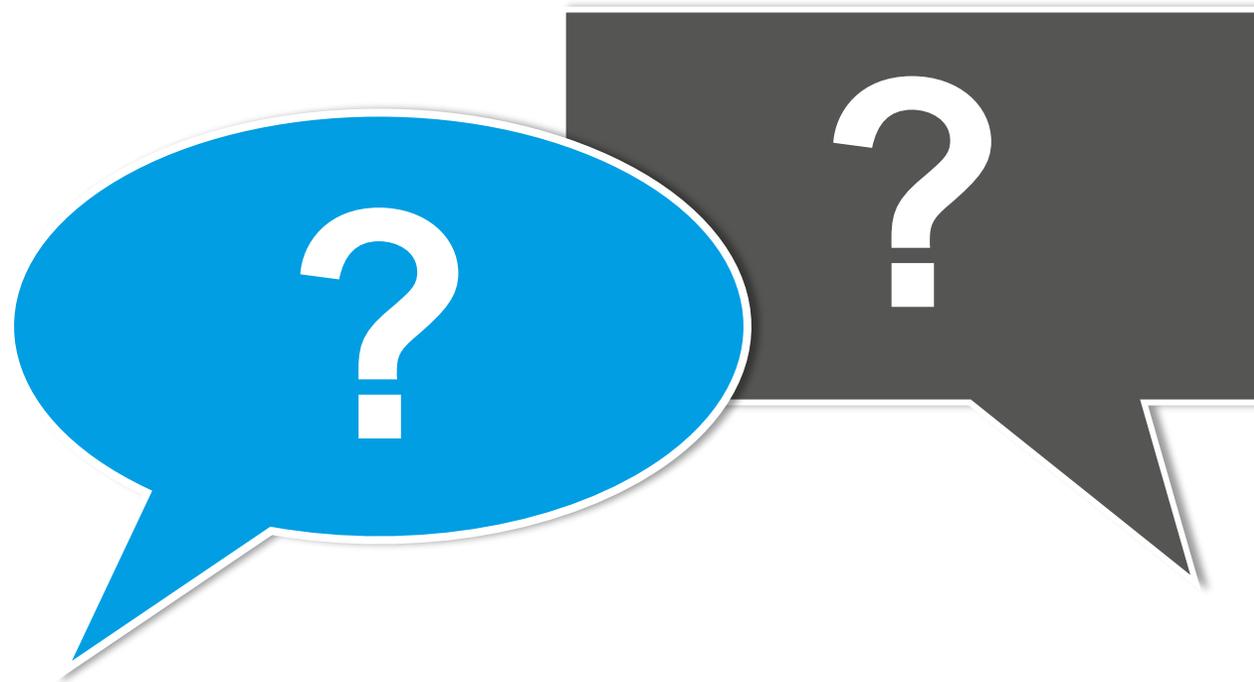
Pour tous les personnels

Base de savoir

Cohérence Qualité Traçabilité

Grâce à une alimentation et une actualisation

Questions et discussion





Offre de services et certification : questions

Cadre législatif et réglementaire de la certification

Rappel de la loi du 2 août 2021 - Article L4622-9-3

- Chaque service de prévention et de santé au travail interentreprises fait l'objet d'une procédure de certification, réalisée par un organisme indépendant, visant à porter une appréciation à l'aide de référentiels sur :
 - La qualité et l'effectivité des services rendus dans le cadre de l'ensemble socle de services ;
 - L'organisation et la continuité du service ainsi que la qualité des procédures suivies ;
 - La gestion financière, la tarification et son évolution ;
 - La conformité du traitement des données personnelles au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE ainsi qu'à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux libertés individuelles et à l'informatique.
 - La conformité des systèmes d'information des professionnels de santé exerçant pour les entreprises aux référentiels d'interopérabilité et de partage de données de santé. Les référentiels et les principes guidant le développement de ces référentiels sont définis dans le cadre réglementaire, sur proposition du comité national de prévention et de santé au travail mentionné à l'article L. 4641-2-1. En l'absence de proposition du comité à l'issue d'un délai déterminé par décret, ces référentiels et ces principes sont déterminés par décret en Conseil d'Etat.



PRÉVENIR
LES RISQUES
PROFESSIONNELS



ASSURER LE SUIVI
INDIVIDUEL DE L'ÉTAT
DE SANTÉ



PRÉVENIR
LA DÉSINSERTION
PROFESSIONNELLE

Cadre législatif et réglementaire de la certification

Les décrets :

- **N°2022-653 du 25 avril 2022** relatif à l'approbation de la liste et des modalités de **l'ensemble socle de services** des services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI)
- **N°2022-1031 du 20 juillet 2022** relatif aux référentiels et aux principes guidant l'élaboration du cahier des charges de certification des services de prévention et de santé au travail interentreprises

Le présent décret entre en vigueur à la date de publication de l'arrêté mentionné à l'article 1er et au plus tard le 1er mai 2023. A compter de son entrée en vigueur, les SPSTI disposent d'un délai de deux ans pour obtenir leur certification.

S'agissant des principes, il est notamment rappelé l'exigence d'accessibilité à tout SPSTI pour tenir compte de l'hétérogénéité des moyens et capacités des différents services sur tout le territoire et l'exigence d'appréciation de l'homogénéité, l'effectivité et la qualité des services rendus à la fois aux entreprises et aux salariés.

Ce cadre législatif et réglementaire est complété par les propositions du cahier des charges du CNPST(Comité National de Prévention et de Santé au Travail) du 29/04/2022

Que sait-on des indicateurs du futur référentiel de certification ?

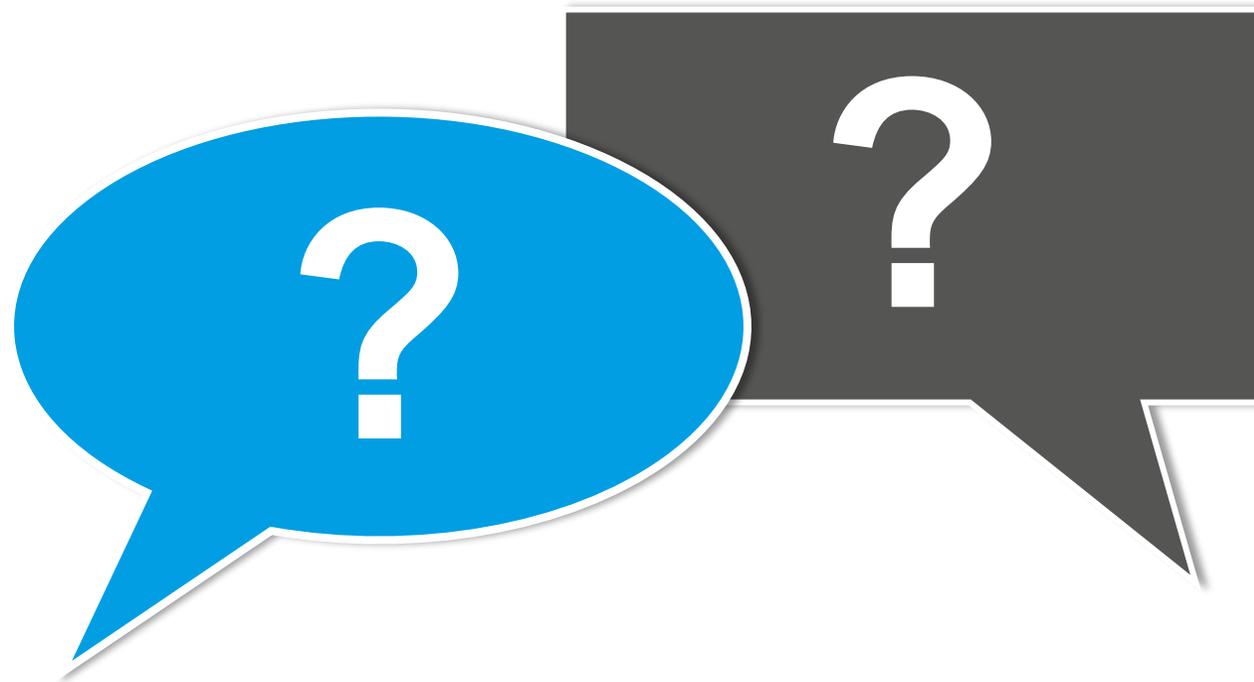
AFNOR SPEC N2217

Cible des indicateurs	Principalement centré sur les 3 pans de l'offre socle : Prévention des risques professionnels, Suivi individuel de l'état de santé, Prévention de la désinsertion professionnelle		
Contenu	2 ans N1 Engagement des procédures	3 ans N 2 Maîtrise des outils d'évaluation <ul style="list-style-type: none">▪ Existence d'une procédure pour l'évaluation des indicateurs▪ Indicateurs mentionnés dans le référentiel, pour chaque critère d'évaluation	5 ans N 3 Effectivité du service rendu <p>Le SPSTI s'assure que l'ensemble des objectifs de la mission est atteint. Dans le cas contraire, il justifie ces écarts et de la mise en œuvre des moyens pour les corriger</p>
Précision		Des indicateurs « subis » ou « maîtrisés »	

Enquête publique lancée par l'Afnor

- Remarques de sémantique
- Suggestion de numérotation
- Mise en évidence du nombre de données chiffrées demandées
- Mise en perspective avec l'enquête « DGT »
- Demande de prise en compte de la volonté de l'Entreprise
- Demande de clarifications (périmètre, interopérabilité...)
- Demande de définitions (action pluridisciplinaire, action en milieu de travail...)
- ...

Questions et discussion

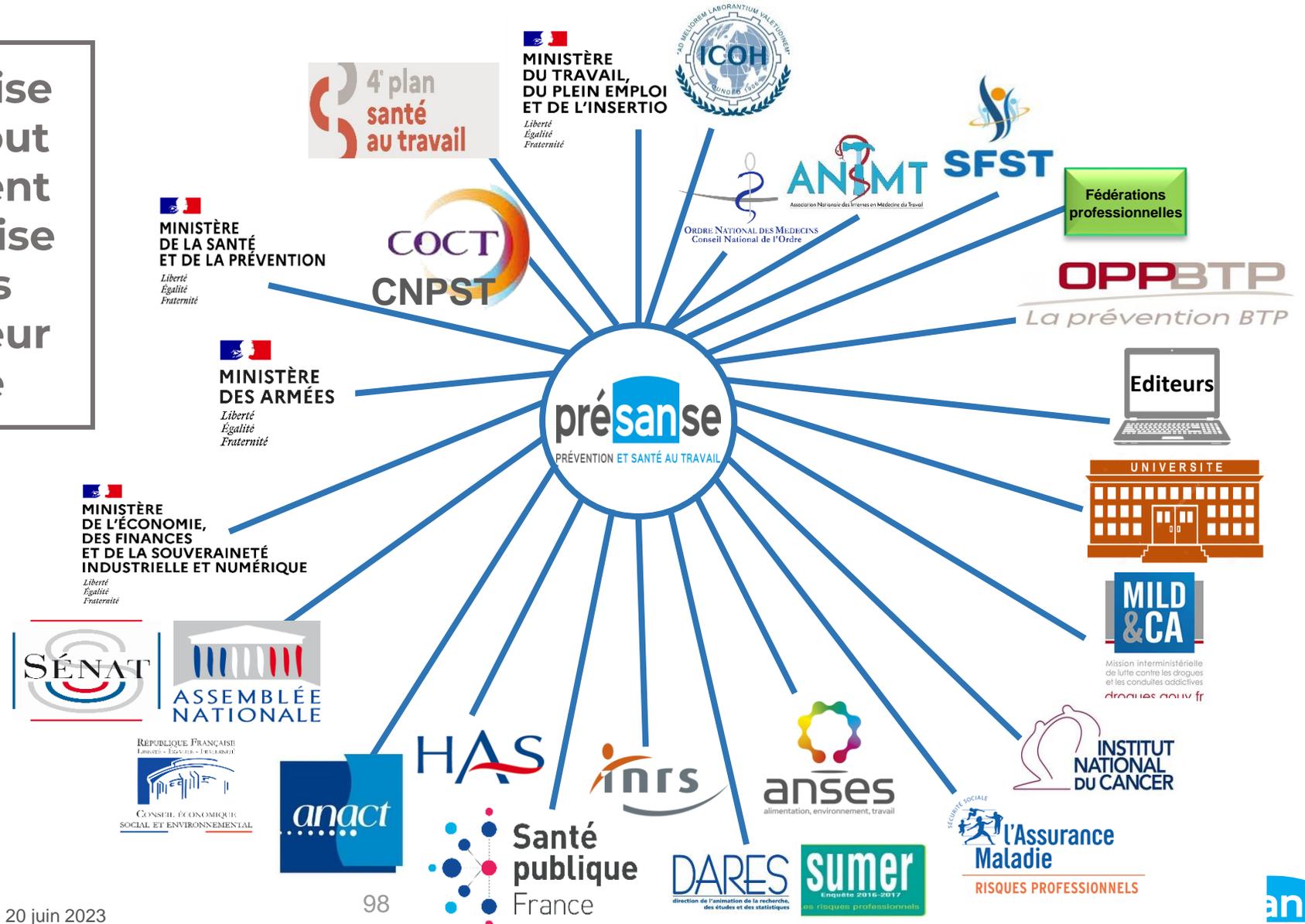


Partage de pratiques : Travaux des groupes de travail de Présanse

Journée Médecins-Relais 2023

Partage de pratiques : travaux des groupes de travail de Présanse

Exprimer l'expertise des SPSTI dans tout leur environnement pour assurer la prise en compte leurs besoins et pour leur reconnaissance



Journée Médecins-Relais 2023

Partage de pratiques : travaux des groupes de travail de Présanse



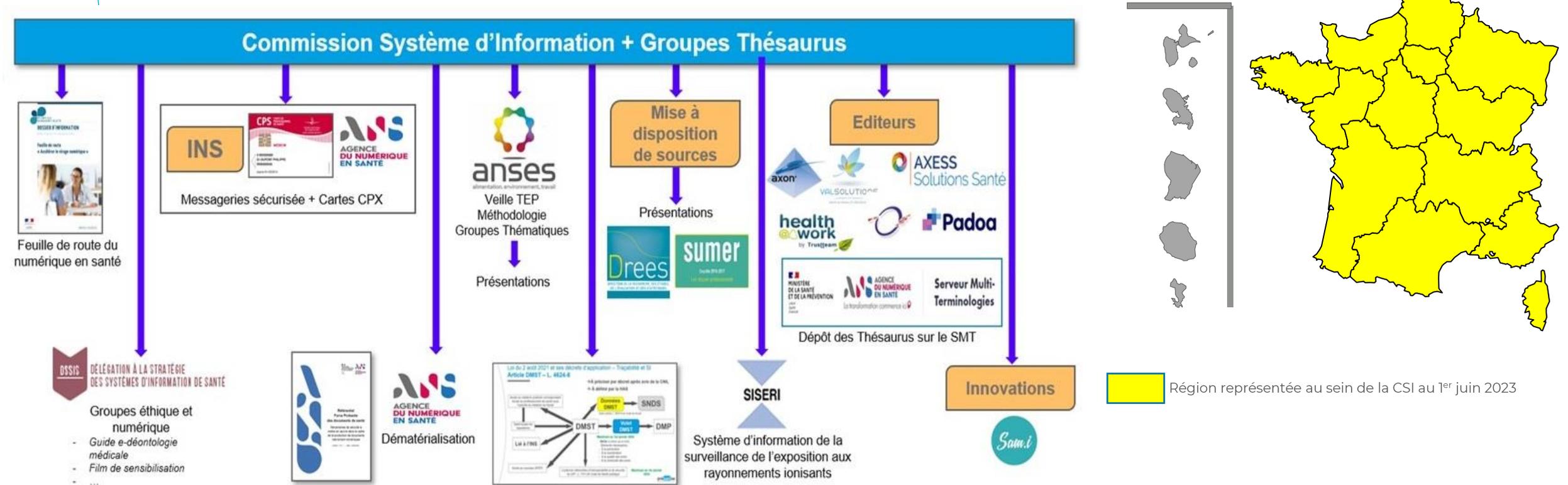
- Groupe Référents Thésaurus
- Groupe Médecins Relais
- Commission Système d'Information
- Groupes de travail Thésaurus
- Groupe de travail Fiches Médico-Professionnelles
- Groupe de travail Toxicologie
- Groupes de travail usage de la donnée et éthique
- Groupe de travail prévention des addictions
- Groupe de travail pratiques infirmiers

Favoriser les bonnes pratiques

Journée Médecins-Relais 2023

Partage de pratiques : travaux des groupes de travail de Présanse

Commission Système d'Information (CSI)



https://smt.esante.gouv.fr/catalogue-des-terminologies/

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION | AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ | La transformation commence ici

Serveur Multi-Terminologies

Terminologies & Concepts | Formations | API | SPARQL | Actualités | Assistance

Se connecter

Catalogue des terminologies

Saisir votre recherche ici

Recherche avancée

ADICAP 02/07/2019	Version : 2019-05 Licence : LOv2	Thème : Médical Pers. morale(s) : ANS Afficher les concepts liés	
ATC 15/06/2022	Version : 2022-02 Licence : CC BY-ND 3.0 IGO	Thème : Médical Pers. morale(s) : WHOCC	

- Actualisation du cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métiers et du cahier de recette
- Prise en compte du référentiel « *Force probante des données de santé* » ANS
- INS
- Messagerie sécurisée
- Volet DMST du DMP
- Dépôt des Thésaurus Harmonisés sur le serveur multiterminologies de l'ANS

Journée Médecins-Relais 2023

Partage de pratiques : travaux des groupes de travail de Présanse

Groupes Thésaurus

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

MODALITÉ DE RÉCEPTION

Nom (facultatif) : Michel ST
Organisme : SMAIA
Courriel : m.stevenard@smaia
Téléphone : 02 41 36 76 63

Proposition de libellé (avec justification) : Cliquez sur le bouton "Ajouté" pour valider la proposition de libellé. Cliquez sur le bouton "Modifié" pour modifier la proposition de libellé. Cliquez sur le bouton "Déplacé" pour déplacer la proposition de libellé. Cliquez sur le bouton "Inactivé" pour inactiver la proposition de libellé. Cliquez sur le bouton "Autre" pour ajouter une autre proposition de libellé.

Justification de cette demande : Cliquez sur le bouton "Justification" pour ajouter une justification à la demande de libellé.

N° de demande : 2022-34
Date de traitement : Cliquez sur le bouton "Date de traitement" pour afficher la date de traitement de la demande.

ANNEXE
Déc. 2022

Guide complet de description et d'utilisation des Thésaurus Harmonisés

THÉSAURUS HARMONISÉS Version 2023

Thésaurus Harmonisés des Expositions Professionnelles et supports dérivés

Les MEEP (Matrices Emploi-Expositions Potentielles)

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

ARTICLE IN PRESS

Archives des maladies Professionnelles et de l'Environnement xxx (xxx) xxx-xxx

Disponible en ligne sur ScienceDirect

EMconsulte

VOS EXPÉRIENCES DE TERRAIN

Aide à la traçabilité en Services de prévention et de santé au travail interentreprises

Support with traceability in inter-companies prevention and occupational health services

C. Letheux^{a,*}, P. Biache^b, N. Bohin^c, P. Brat^d, C. Cabioc^h, S. Deguilhem^f, S. Dupéry^g, I. Grimaud^h, A. Hauter^h, V. Hournon-Gaïaⁱ, T. Huber^j, N. Iftimi^k, B. Jutant^h, J. Lesot^l, P. Le Velly^m, C. Morel^h, O. Palmiéri^o, S. Romazini^p, M. Stevenard^q, E. Szwarc^r, D. Vasile^s, A. Vilmant^t, H. Willem^u, M. Zaoui^v, B. Zavorsky^w

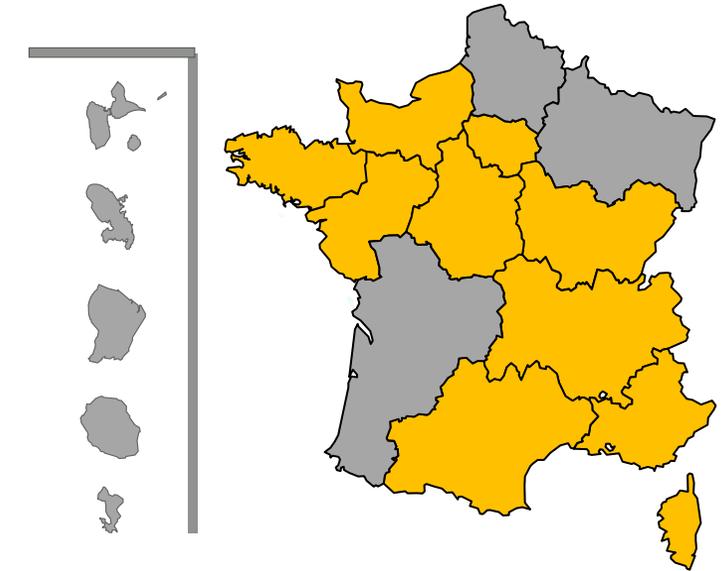
* PRÉSANSÉ, pôle médico-technique, 10, rue de la Roquette, 75015 Paris, France
^a AST Morlaix Est (ASTME), 27, rue de Carling, 57150 Crestatwald, France
^b Association des centres médicaux sociaux de la région Île-de-France (ACMS), 55, rue Rouget-de-Lisle, 92158 Suresnes cedex, France
^c Centre interentreprises et artisanal de santé au travail (CIAMT), 26, rue Marbeuf, 75008 Paris, France
^d Santé au Travail en Carnouaille, 2, rue Loïsan Bobet, 27 de Kerdronno, CS 12006, 29000 Quimper, France
^e Association pour l'action sociale de la Charente Maritime (APAS 17), 58-60, rue cochon Duvalier, 17306 Rochefort cedex, France
^f Centre médical interentreprises Europe (CME), 80, rue de Clichy, 75009 Paris, France
^g Association paritaire de santé au travail du bâtiment et des travaux publics de la région parisienne (ASPT BTP-BTP), 110, avenue du Général-Leclerc, 92340 Bourg-la-Reine, France
^h Interentreprises port aux lions (IPL), 49, rue Raymond-Joillard, 94240 Aigreville, France
ⁱ Association médico-social de Normandie (AMSN), 155, rue Louis-Bliériot, 76232 Bois-Guillaume cedex, France

Reçu le 30 juin 2022 ; accepté le 6 novembre 2022

* Auteur correspondant.
Adresse e-mail : c.letheux@presanse.fr (C. Letheux).

<https://doi.org/10.1016/j.admp.2022.11.004>
1775-9785/© 2022 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

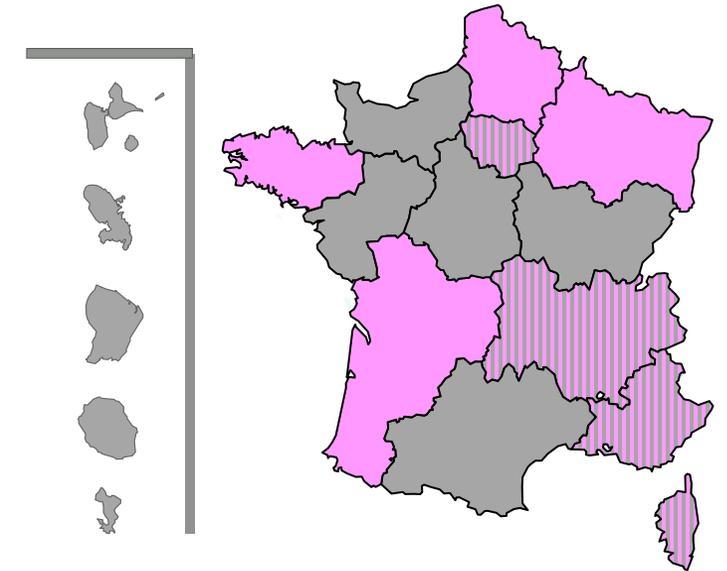
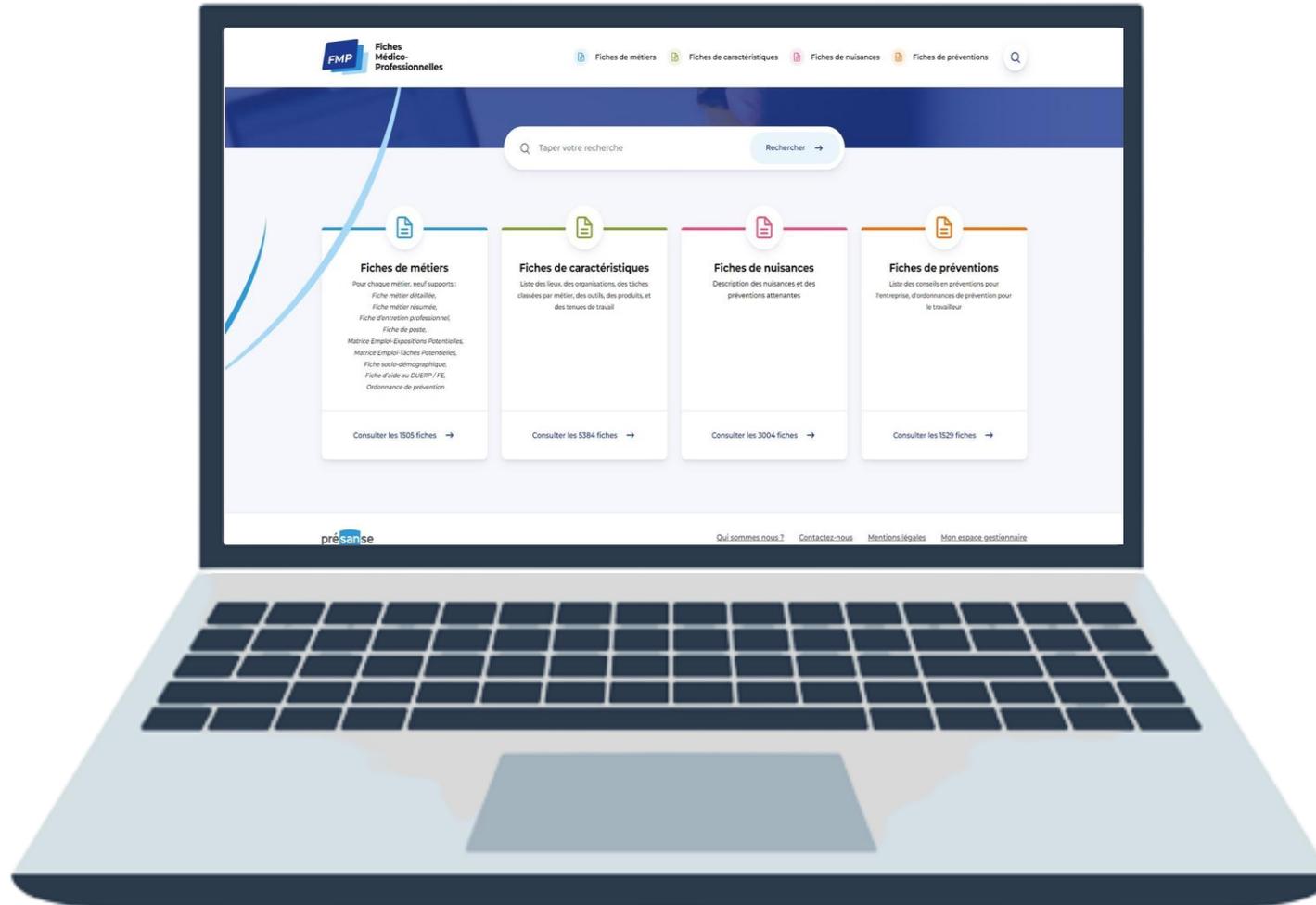
Pour citer cet article : C. Letheux, P. Biache, N. Bohin et al., Aide à la traçabilité en Services de prévention et de santé au travail interentreprises, Archives des Maladies Professionnelles et de l'Environnement, <https://doi.org/10.1016/j.admp.2022.11.004>



Région représentée au sein des Groupes Thésaurus au 1^{er} juin 2023

- Veille et actualisation des Thésaurus Harmonisés et supports dérivés
- Mise à disposition d'outils d'aide à la saisie en Thésaurus Harmonisés
- Préparation d'école du nommage par logiciel

Groupe ASMT Fiches Médico-Professionnelles



 Région représentée au sein du Groupe ASMT FMP au 1^{er} juin 2023

- **Nouveau site des fiches médico-professionnelles**
- **Replay du webinar de présentation et d'utilisation du site**
- **Actualisation des fiches et création de nouvelles**

Groupe ASMT Toxicologie



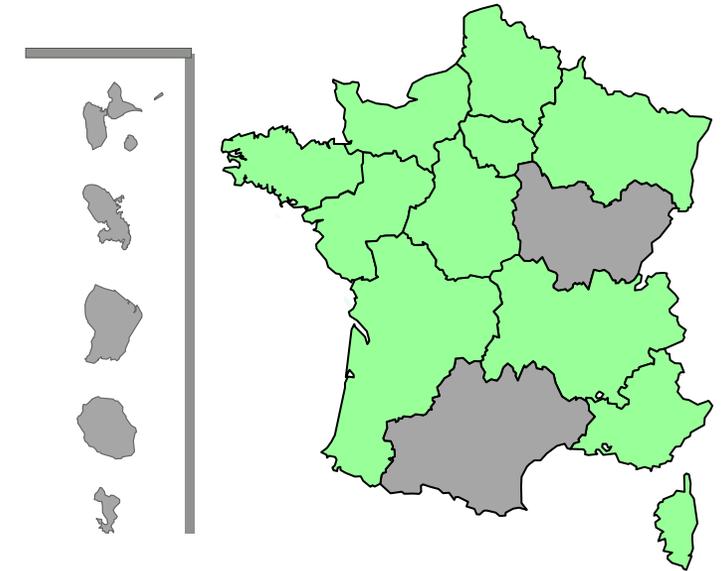
présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Groupe ASMT Toxicologie

GUIDE MÉTROLOGIE / BIOMÉTROLOGIE EN SPSTI

EN COURS

Indication	Agents cancérogènes avec indication limitée chez l'homme.
	Rayonnement solaire.
	Hydrochlorure d'ammoniac.
	HPV 18.
Alcoolisées.	Exposition professionnelle aux bitumes durs et à leurs émissions pendant le travail de l'asphalte coulé.
Non fumé.	Exposition professionnelle aux bitumes oxydés et à leurs émissions pendant les travaux d'étanchéité.
Tabac.	Exposition professionnelle aux bitumes oxydés et à leurs émissions pendant les travaux d'étanchéité.
Aliments	Iodes radioactifs, dont lode ¹³¹ .
	Légumes marins (méthode asiatique).
	Amiante (toute forme).
	Exposition professionnelle aux bitumes durs et à leurs émissions pendant le travail de l'asphalte coulé.
	Exposition professionnelle aux bitumes oxydés et à leurs émissions pendant les travaux d'étanchéité.
	Consommation d'opium ⁽¹⁾ .
	Courant secondaire de la fumée de tabac.
	Exposition professionnelle aux bitumes durs et à leurs émissions pendant le travail de l'asphalte coulé.
	Exposition professionnelle aux bitumes oxydés et à leurs émissions pendant les travaux d'étanchéité.
	Nettoyage à sec.
	Industrie de fabrication du caoutchouc.
	Ingestion de boissons très chaudes ⁽²⁾ (carcinome à cellules squameuses).
	Légumes marins (méthode asiatique).
	Consommation d'opium ⁽¹⁾ .
	Amiante (toute forme).
	Composés minéraux du plomb.
	Consommation de viandes transformées.
	Ingestion de nitrates ou nitrites dans des conditions favorisant la



- Assurer une veille scientifique et alerter sur les risques chimiques et les mesures de prévention associées
- Elaborer des documents à destination des équipes de Santé au travail, synthétisant les évolutions réglementaires et les connaissances scientifiques liées aux substances chimiques

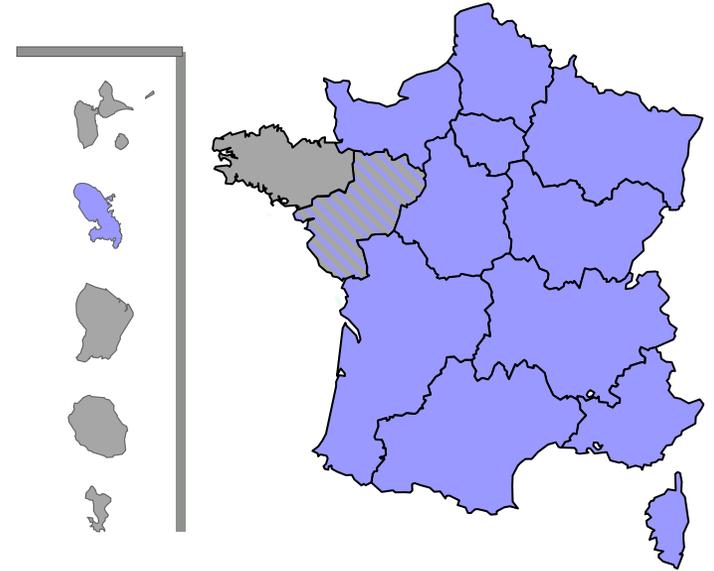
Groupe Prévention des conduites addictives

PI

GRILLE DE LECTURE ET D'ANALYSE DES DOCUMENTS SUR LES CONDUITES ADDICTIVES
PRODUITS PAR LES SPSTI (sites Internets)

ANNEE DE REALISATION	REALISATEUR	TITRE	DATE DE REALISATION	DATE DE MISE A JOUR	INDICATEUR DE PERTINENCE	INDICATEUR DE QUALITE	INDICATEUR DE COHERENCE	INDICATEUR DE CLARTÉ	INDICATEUR DE COMPREHENSIBILITE	INDICATEUR DE PERTINENCE	INDICATEUR DE QUALITE	INDICATEUR DE COHERENCE	INDICATEUR DE CLARTÉ	INDICATEUR DE COMPREHENSIBILITE	INDICATEUR DE PERTINENCE	INDICATEUR DE QUALITE	INDICATEUR DE COHERENCE	INDICATEUR DE CLARTÉ	INDICATEUR DE COMPREHENSIBILITE
Fiche synthèse / Texte SPA	ST Présanse	Texte qui résume l'essentiel de l'information de la SPA avec recommandations types	2014	2021						Médecins, infirmes, ADSP, etc. / Prévention	En ligne		X	X	X	X	X	X	X
Manuel SPA	ST Présanse	Fiches pratiques pour mettre en place une démarche de prévention collective en entreprise sur les trois axes (information, management, soin)	2014	2021						Fiches pratiques / Manuel de l'ADSP / Espace pour les SPA	En ligne / Espace ADSP		X	X	X	X	X	X	X
Texte DUBSP	ST Présanse	Méthodologie et démarche d'analyse de l'impact de l'usage de substances en entreprise	2014	2021						Texte DUBSP	ST / Espace		X	X	X	X	X	X	X
PowerPoint type	ST Présanse	Présentation de la démarche de prévention collective à l'entreprise	2015	2021							ST / Espace		X	X	X	X	X	X	X
Structure existant	ST Présanse	Conseils pour la mise en œuvre de structures existantes	2015	2020							ST / Espace		X	X					
Structure créée	ST Présanse	Conseils pour la mise en œuvre de structures créées	2015	2020							En ligne / Espace		X	X					
Processus RPS (ESET, tableau d'analyse)	ST Présanse	Processus de conduite à tenir en entreprise (évaluation des consommations)	2014	2020						ST / Espace	Médecins, ESET, infirmes, collaborateurs, etc.	Tableau	X						
Structure nationale de consommation	ST Présanse / Prévention PACAC	Site internet, livret de conseils et matériel de consommation								PDF	Médecins, ESET, infirmes, collaborateurs, etc.	Tableau	X	X	X				
Structure d'information	ACEE	Site internet, outils d'information et de conseil, matériel de consommation																	
Conduites addictives et travail	ISTAF		2021							Site	Professionnels de santé au travail		X	X	X	X	X	X	X

Grille d'analyse des documents et ressources



Région représentée au sein du Groupe prévention des conduites addictives au 1er juin 2023

- Constitution d'un réseau de référents en région sur la prévention des conduites addictives
- Réalisation d'un état des lieux des documents et supports produits et utilisés par les Services et analyse des documents et supports collectés
- Mise à disposition sur le site Internet de Présanse

Groupe Pratiques infirmiers

- ① Suivi de l'état de santé par type de visite
- ② Suivi des aménagements de poste
- ③ Suivi de l'état de santé par exposition professionnelle
- ④ FE, étude de poste
- ⑤ Vaccination

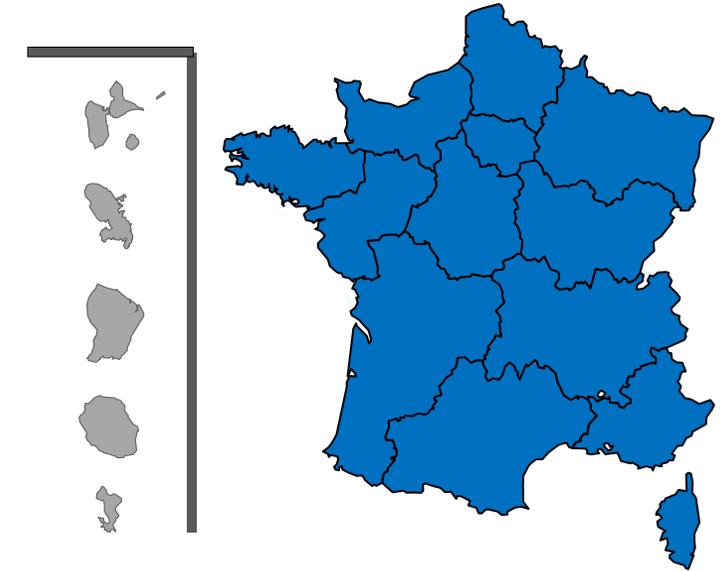
Date :	Date de mise à jour :	Destiné à :
Titre :	VISITE D'EMBAUCHE	
Sous-titre :	INTERROGATOIRE	

Questions à traiter :

- Comment conduire un interrogatoire professionnel ?
- Comment tracer les expositions professionnelles ?

- ...
- ...

Production de référentiels en cours

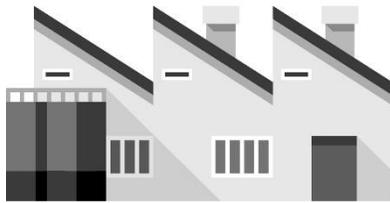


Région représentée au sein du Groupe Pratiques Infirmiers au 1^{er} juin 2023

- **Elaboration de référentiels partagés de bonnes pratiques, qui pourront porter sur la méthodologie ou sur une procédure pédagogique, pour les infirmiers, pour certains acteurs et facilitateurs de l'exercice au quotidien et du travail en équipe**

Outils concrets nécessaires au quotidien

Employeur



- Conseils aux employeurs
- Ordonnances de prévention aux salariés
- Périodicité des visites
- Contenu du suivi
- Organisation des visites
- Organisation de la PDP
- Pratiques infirmiers
- Ethique
- Toxicologie
- Addictions

Caractéristique du métier

Expositions du métier

Travailleur



Effets sur la santé

Addiction

FICHE NUISANCE

Fiche de nuisance : benzene (SIR)

CAS : 71-43-2

Classification CMR (réglement CLP) : Muta 1B (H340) - Carc 1A (H350)

Classification CIRC (Centre International de Recherche pour le Cancer) : groupe 1 (cancérogène pour l'homme).

Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP) réglementaire contraignante : la VME (8 heures) est de 1 ppm (3,26 mg/m³)

Famille : hydrocarbure aromatique

Utilisations principales.
 La benzène est utilisé dans :
 - l'industrie pétrochimique (les raffineries ont des installations automatisées mais peuvent induire des interventions manuelles sur réacteurs, tuyauteries, vannes...);
 - l'industrie chimique comme intermédiaire de synthèse (ex : synthèse du phénol, du styrène, de l'aniline, du nitrobenzène, du cyclohexane) et pour des produits de base pour la fabrication de matières plastiques, colorants, textiles, colles, détergents...
 - l'industrie de la parfumerie en tant que solvant d'extraction ;
 - l'industrie électronique, comme dégraissant de composants ;
 - les laboratoires de chimie en synthèse (recherche) ;
 La benzène est présent dans les carburants (en particulier l'essence sans plomb qui peut en renfermer jusqu'à 1 % en volume) exposant différentes catégories de salariés :
 - les garages automobiles ;
 - les utilisateurs et réparateurs de petits matériels à moteur thermique (ex : débroussailluse, souffleur de feuilles...);
 - les stations de vente de carburants...

Mode de pénétration : Le benzène est absorbé par toutes les voies.
 Il existe une mention de R40H, de la DPG et du RAC (ECHA) signifiant le risque de passage percutané.

Effets sur la santé
 Aigus : action sur le système nerveux central (pouvant entraîner des états de somnolence, ébriété, maux de tête)
 Effets irritants sur la peau et les muqueuses.
 Chroniques : action sur les cellules sanguines et les organes qui les produisent (moelle osseuse)
 Cancéris du sang (leucémies benzéniques)

Surveillance biologique des expositions
 Le dosage de l'acide S-phénylmercapturique (SPMA) dans les urines en fin d'exposition ou fin de poste (marqueur de métabolisation du benzène) est intéressant pour des expositions faibles (0,02 à 0,3 ppm), car il est très sensible et plus spécifique que celui du t-t-MA (acide trans, trans-muconique).

Base de données BIOTOX - INRS
 La surveillance biologique des Expositions Professionnelles (SBEP) doit être réalisée conformément aux recommandations de la Société Française de Médecine du Travail (SFM-T) 2008.

Suivi individuel de l'état de santé :
 Nuisance donnant lieu à suivi individuel renforcé au titre de son qualificatif CMR, au sens de l'article R4624-23 alinéa 1.

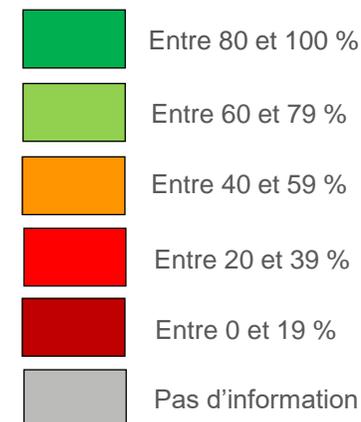
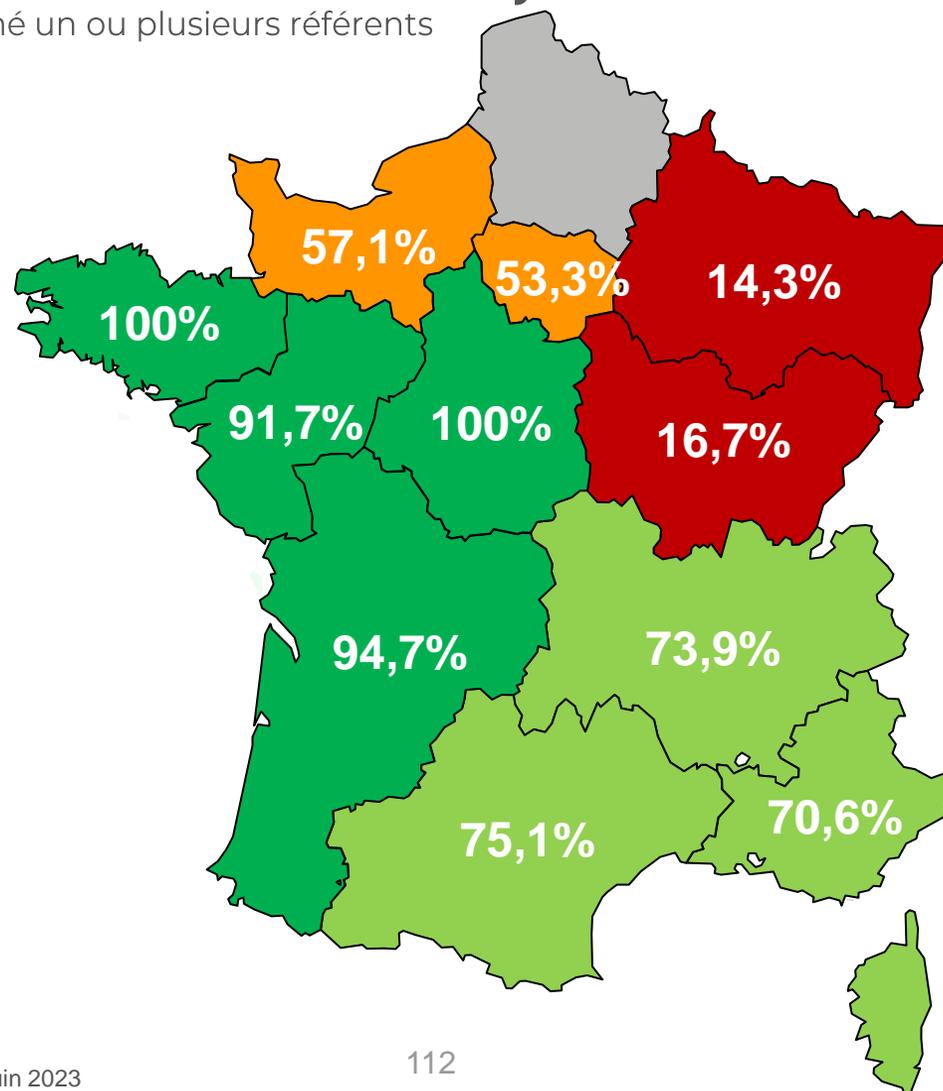
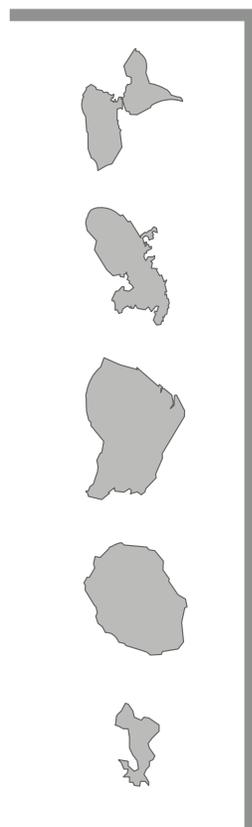
Fiche nuisance - benzene (SIR) 1/2 PDF généré le 05/04/2023

Relayer les pratiques professionnelles

Référents Thésaurus des SPSTI au 1^{er} juin 2023

Pourcentages de Services ayant nommé un ou plusieurs référents

Cartographie réalisée à partir des informations connues de Présanse



Journée Médecins-Relais 2023

Partage de pratiques : travaux des groupes de travail de Présanse

58^{èmes} Journées Santé Travail



Save the date

JST 2023

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

**10 & 11
octobre**

InterContinental
Paris Le Grand

2 rue Scribe
75009 Paris

**Pratiques efficaces en SPSTI pour la
réalisation de l'offre socle**

De la prévention primaire au maintien en emploi du travailleur

Journées Santé-Travail de Présanse – Édition 2023

58^{èmes} Journées Santé Travail

Le préprogramme et le bulletin d'inscription de la 58^{ème} édition des Journées Santé Travail 2023 seront adressés dans les SPSTI début septembre 2023

présanse JOURNÉES SANTÉ-TRAVAIL
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL InterContinental - Paris Le Grand
2 rue Scribe - Paris 9^e

Le bulletin est à retourner impérativement avant le 3 octobre 2023 par mail à : p.marseilla@presanse.fr avec règlement par virement de préférence.
Éventuellement, par courrier avec règlement par chèque à : Présanse Journées Santé-Travail, 10 rue de la Rosière - 75019 PARIS
MERCI D'INDIQUER CLAIREMENT VOS RÉFÉRENCES EN INTITULÉ DU VIREMENT OU AU DOS DU CHÈQUE
LE NOM DU SPSTI (EX : JST 2022 • NOM DU SPSTI • CODE POSTAL EN ENTIER).

Les intervenants éventuels de votre Service seront à inscrire sur un autre bulletin, de couleur verte, que vous recevrez prochainement (à tarif préférentiel par communication)

Bulletin d'inscription

Nom du Service* : _____ Département : _____
Adresse de facturation* : _____
Code postal* : _____ Ville* : _____

Personne contact :
Nom* : _____ Prénom* : _____
Tel* : _____ Mail* : _____

**Mention obligatoire*

Nom et prénom (en majuscules)	Fonction	Email

Prix de l'inscription : forfait global (pouses et déjeuners compris) de 555,00 € HT + TVA 20 %, par participant, soit : 666,00 € TTC
666 € TTC x _____ % = _____ € TTC, à régler par :

Virement à l'ordre de Présanse (IBAN : FR76 3006 1014 000038801 077 Domiciliation : CIC Paris)
(IBAN : FR76 3006 1601 4103 0102 1180 1177 Code BIC : CMCIP333)

Chèque joint à l'ordre de Présanse

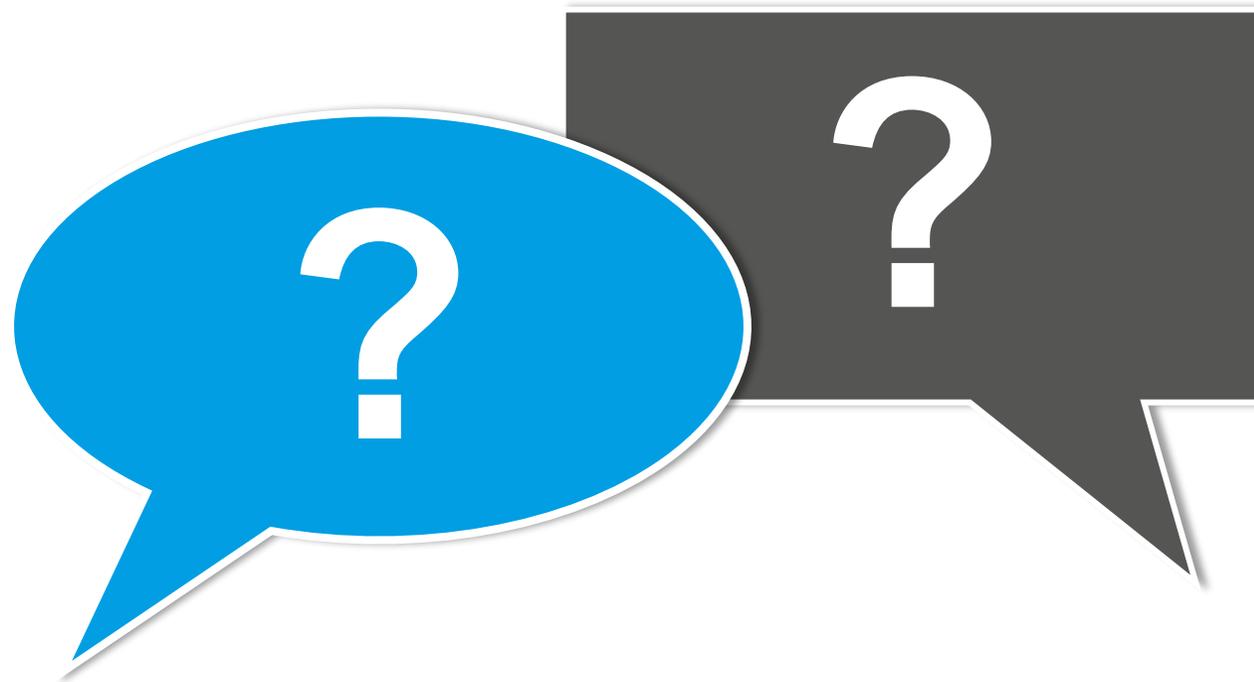
Fait à _____ le _____ Signature : _____

Air France
Code pour réduction : 3897SAF

JOURNÉES
SANTÉ-TRAVAIL
10 & 11 octobre 2023
Grand Hôtel
2 rue Scribe
Paris

Réservez
vos
dates

Questions et discussion



Clôture de la journée



**Nous vous remercions
pour votre participation et
vous souhaitons un bon retour**

